

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 FEVRIER 2007**

*L'an deux mil sept, le quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Robert BORREL, Maire d'Annemasse*

**Présents :** MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Monsieur PACTHOD  
Monsieur FLEYTOUT  
Madame DUPANLOUP-DENTI  
Monsieur FREGUIN  
Mademoiselle BERTHIER

**Mandataires :**

Madame MERY-HALLIER  
Monsieur PELISSIER  
Monsieur SAGE-VALLIER  
Monsieur BECQUET  
Monsieur BENOIST

**Absents excusés :**

Monsieur BUTTET  
Madame NAIZOT  
Madame EPSTEIN

**Absents :**

Mademoiselle KAKPO  
Madame CERUTTI-NGATCHA  
Madame MAYCA  
Monsieur MARCILLE  
Monsieur MIDY  
Monsieur LAMOISE

**Secrétaire de Séance :** Monsieur BILAVARN

## ORDRE DU JOUR

### **Décisions :**

- \* Contrat de dépannage du matériel informatique dans les écoles publiques d'Annemasse conclu avec la Société INTECH INFORMATIQUE (74) – Montant : 2.511,60 €TTC – Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007
- \* Contrat de maintenance (assistance téléphonique et télémaintenance) de logiciels pour les Services Etat-Civil, Elections et Scolaire / Petite Enfance conclu avec la Société ARPEGE (44) – Montant : 7.611,62 €HT – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Contrat d'assistance et de maintenance corrective du logiciel du Service des Archives conclu avec la Société DI'X (84) – Montant : 747,50 €TTC – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Contrat de maintenance des logiciels de l'Atelier d'Urbanisme conclu avec les Sociétés MAGELLAN Géomatique et ESRI (92) – Montant : 1.020 €HT – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Renouvellement du contrat de maintenance et de licence du logiciel Landpark (gestion du parc informatique) conclu avec la Société CERUS Informatique (37) – Montant : 428,19 €TTC – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Décision institutive de régie de recettes des abonnements du stationnement payant
- \* Modification de la convention de prestation de services avec l'Association EquiSol (69) : mise en place d'un accompagnement technique à l'achat équitable et suppression de la prestation de suivi du marché de la restauration collective

### Marchés par procédure adaptée :

- \* Mission de contrôle technique pour des travaux de rénovation dans divers bâtiments confiée :
  - au Cabinet QUALICONSULT (74) pour les travaux suivants :
    - aménagement intérieur d'une classe passerelle – Montant : 2.335,70 €TTC
    - économies d'énergie dans les logements enseignants – Montant : 2.341,17 €TTC
  - au Cabinet ALPES CONTRÔLES (74) pour les travaux suivants :
    - mise en conformité dans les locaux de la MJC Centre – Montant : 1.554,80 €TTC
    - aménagement intérieur au Comité des Oeuvres Sociales – Montant : 2.152,80 €TTC
- \* Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour des travaux de rénovation dans divers bâtiments confiée au Cabinet QUALICONSULT SÉCURITÉ (74) :
  - aménagement intérieur d'une classe passerelle – Montant : 2.822,56 €TTC
  - économies d'énergie dans les logements enseignants – Montant : 2.511,60 €TTC
  - mise en conformité dans les locaux de la MJC Centre – Montant : 2.152,80 €TTC
- \* Avenant de transfert des contrats d'assurance maladie et accident de la Société AZUR Assurances IARD à la Société Assurances Mutuelles de France suite à un transfert d'enseigne – Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007
- \* Etudes de faisabilité :
  - pour la rénovation et l'extension du Centre Nautique confiée au Cabinet GMP AMEX (38) – Montant : 16.146,00 €TTC
  - pour des travaux d'interconnexion par liaison fibres optiques confiée au Bureau d'Etudes SERPOLLET.COM (69) – Montant : 11.840,04 €TTC

### **AFFAIRES GENERALES**

- 1 | Stationnement payant : création d'un tarif pour la délivrance de duplicatas de forfaits de stationnement

## **RESSOURCES HUMAINES**

- 2 | Subvention au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville d'Annemasse – versement des 3/12<sup>e</sup>
- 3 | Approbation d'une convention à intervenir entre la Ville d'Annemasse et la Société Collectivités Territoriales Ressources (audit des charges sociales)

## **URBANISME ET TRAVAUX**

- 4 | Demandes de permis de démolir pour plusieurs bâtiments communaux
- 5 | Acquisition d'un immeuble et d'appartements situés rue du Docteur Favre : approbation de conventions pour le portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie
- 6 | Dénomination de la rue du Chablais prolongée
- 7 | Approbation d'un avenant au marché de fourniture, pose et entretien de mobilier urbain d'information
- 8 | Travaux d'entretien de peinture des bâtiments municipaux – lancement de la consultation par appel d'offres ouvert

## **FINANCES**

- 9 | Débat d'Orientations Budgétaires
- 10 | 34<sup>e</sup> tranche des Fonds Genevois – participation budgétaire à verser au Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne (S.I.V.R.A.A.)
- 11 | Indemnité de gardiennage Eglise Saint André – Année 2007
- 12 | Taxe d'Urbanisme : demande de remise gracieuse de pénalités
- 13 | Garanties d'emprunt à la SA HLM Halpades pour la construction de 19 logements route des Vallées

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

- 14 | Approbation d'une convention à intervenir entre la Ville et le Club d'Echecs dans le cadre des ateliers périscolaires

## **AFFAIRES SOCIALES**

- 15 | Approbation du projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

## **AFFAIRES CULTURELLES**

- 16 | Festival du Livre Jeunesse 2007 – demande de subventions

**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**Monsieur le Maire :** « Je remercie très chaleureusement les conseillers présents. Demain matin, une lettre sévère partira en direction de ceux qui ne sont pas là pour leur rappeler qu'être Elu impose certains devoirs, même en période de vacances scolaires. »

**Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- \* Contrat de dépannage du matériel informatique dans les écoles publiques d'Annemasse conclu avec la Société INTECH INFORMATIQUE (74) – Montant : 2.511,60 €TTC – Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007
- \* Contrat de maintenance (assistance téléphonique et télémaintenance) de logiciels pour les Services Etat-Civil, Elections et Scolaire / Petite Enfance conclu avec la Société ARPEGE (44) – Montant : 7.611,62 €HT – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Contrat d'assistance et de maintenance corrective du logiciel du Service des Archives conclu avec la Société D'I'X (84) – Montant : 747,50 €TTC – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Contrat de maintenance des logiciels de l'Atelier d'Urbanisme conclu avec les Sociétés MAGELLAN Géomatique et ESRI (92) – Montant : 1.020 €HT – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Renouvellement du contrat de maintenance et de licence du logiciel Landpark (gestion du parc informatique) conclu avec la Société CERUS Informatique (37) – Montant : 428,19 €TTC – Période : à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2007
- \* Décision institutive de régie de recettes des abonnements du stationnement payant
- \* Modification de la convention de prestation de services avec l'Association EquiSol (69) : mise en place d'un accompagnement technique à l'achat équitable et suppression de la prestation de suivi du marché de la restauration collective

Marchés par procédure adaptée :

- \* Mission de contrôle technique pour des travaux de rénovation dans divers bâtiments confiée :
  - au Cabinet QUALICONSULT (74) pour les travaux suivants :
    - aménagement intérieur d'une classe passerelle – Montant : 2.335,70 €TTC
    - économies d'énergie dans les logements enseignants – Montant : 2.341,17 €TTC
  - au Cabinet ALPES CONTRÔLES (74) pour les travaux suivants :
    - mise en conformité dans les locaux de la MJC Centre – Montant : 1.554,80 €TTC
    - aménagement intérieur au Comité des Oeuvres Sociales – Montant : 2.152,80 €TTC
- \* Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour des travaux de rénovation dans divers bâtiments confiée au Cabinet QUALICONSULT SÉCURITÉ (74) :
  - aménagement intérieur d'une classe passerelle – Montant : 2.822,56 €TTC
  - économies d'énergie dans les logements enseignants – Montant : 2.511,60 €TTC
  - mise en conformité dans les locaux de la MJC Centre – Montant : 2.152,80 €TTC
- \* Avenant de transfert des contrats d'assurance maladie et accident de la Société AZUR Assurances IARD à la Société Assurances Mutuelles de France suite à un transfert d'enseigne – Effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007
- \* Etudes de faisabilité :
  - pour la rénovation et l'extension du Centre Nautique confiée au Cabinet GMP AMEX (38) – Montant : 16.146,00 €TTC
  - pour des travaux d'interconnexion par liaison fibres optiques confiée au Bureau d'Etudes SERPOLLET.COM (69) – Montant : 11.840,04 €TTC

### Communications :

- \* **Courrier de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois : invitation aux portes ouvertes à la pisciculture du Brouaz le samedi 03 mars à l'occasion de l'ouverture de la pêche**

**Monsieur le Maire :** « Je vous rappelle que la Ville possède trois étangs. Les écoles en profitent de temps en temps, mais les Annemassiens, généralement, ne savent pas qu'ils ont ce trésor dans leur Ville. C'est un endroit extrêmement bucolique, charmant et nous y sommes toujours très bien reçus par le garde-pêche. J'invite tout le monde à participer à ces journées portes ouvertes qui sont très agréables. »

- \* **Révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols : Ordonnance du 22 janvier 2007 rendue par le Tribunal Administratif de Grenoble**

**Monsieur le Maire :** « Je voudrais vous lire une décision du Tribunal Administratif de Grenoble qui vous concerne puisque vous m'aviez autorisé à ester en justice. Voilà la réponse :

« Vu la requête, enregistrée le 11 janvier 2007, présentée par Monsieur Henri-Claude Guy ; M. Guy demande que le Tribunal annule la délibération en date du 16 novembre 2006 par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Annemasse a décidé de prescrire la mise en révision simplifiée du plan local d'urbanisme et demande que la Ville soit condamnée aux entiers dépens ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code de justice administrative ;

Considérant que l'acte dont M. Guy demande l'annulation constitue une simple mesure préparatoire qui n'est pas de nature à être déférée au juge de l'excès de pouvoir ; que, dès lors, la requête est manifestement irrecevable et doit être rejetée ;

ORDONNE que la requête de Monsieur Guy est rejetée. »

Je vous rappelle que la première requête de Monsieur Guy visait à ce que j'annule, par procédure gracieuse, notre délibération, au motif qu'il y avait une sorte d'abus de pouvoir à vouloir utiliser la procédure de révision simplifiée. Comme je vous l'avais dit aussi, j'avais pris la précaution, préalablement avec les services de Monsieur De Smedt, de faire vérifier auprès de la D.D.E. si la procédure de révision simplifiée était suffisante. On m'avait répondu qu'elle était excessive mais qu'enfin, si nous voulions vraiment y recourir, rien ne nous en empêchait. C'est donc par surcroît de prudence que je vous avais proposé cette procédure que Monsieur Guy, pour sa part, jugeait insuffisante ; c'était la motivation de son recours et le tribunal vient de lui donner tort. »

### Question diverse :

**Monsieur le Maire demande aux conseillers si la question suivante peut être inscrite à l'ordre du jour.**

- \* **Conseil Général – Politique d'abattement sur les bases de la taxe d'habitation : motion**

**Monsieur le Maire :** « Je voudrais que nous puissions -si vous en êtes d'accord- délibérer à peu près dans les mêmes termes que l'ont fait les communes d'Annecy et de Cran-Gevrier, qui ont manifesté leur étonnement devant une délibération du Conseil Général qui supprime les abattements autres que l'abattement à la base sur les taxes d'habitation (abattement pour charges de famille, etc.) que naturellement, toutes les grandes villes ont instauré, et nous aussi. Jusqu'à présent, le Département suivait les délibérations des communes et appliquait les mêmes abattements. Il a décidé de ne plus les appliquer, ce qui lui procure une rentrée d'argent supplémentaire, mais qui se produit au détriment des familles les plus modestes. Les deux communes précitées ont donc protesté. Je souhaite que nous le fassions aussi, non pas pour nous ingérer dans la délibération du Conseil Général qui est souverain, comme toute collectivité, mais simplement pour souligner auprès de lui les conséquences au plan des familles touchées. »

**Les conseillers municipaux n'émettant aucune objection, cette question est inscrite à l'ordre du jour.**

## Questions inscrites à l'ordre du jour :

### AFFAIRES GENERALES

#### **1 | Stationnement payant : création d'un tarif pour la délivrance de duplicatas de forfaits de stationnement**

##### **Rapporteur : Monsieur Pélissier**

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Pélissier a, ce matin, avec Monsieur le Directeur Général des Services, reçu la Société SAGS. Il vous apportera quelques précisions sur l'avenir -qui sont plus intéressantes en elles-mêmes que l'objet de la présente délibération. »

Dans le cadre de la gestion du stationnement payant de voirie (zone verte), le service de la Police Municipale délivre divers forfaits de stationnement. Certains usagers ayant perdu leur titre de stationnement ont sollicité la délivrance d'un duplicata.

Compte tenu de la valeur financière de ce duplicata, il convient que Monsieur le Trésorier Principal puisse comptabiliser cette valeur et en assurer le suivi comptable.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de fixer à 10 € la valeur du duplicata et de limiter sa délivrance à une fois par an.

**Monsieur le Maire :** « Ce n'est pas bon marché. Dix euros, c'est cher, non ? »

**Monsieur Pélissier :** « Non, ce n'est pas bon marché. »

**Monsieur le Maire :** « Mais c'est pour être dissuasif. »

**Monsieur Benoist :** « Je pense que c'est une sorte de pénalité déguisée. C'est complètement dépassé. Je ne vois vraiment pas l'intérêt. Dix euros ! Si c'est une question de comptabilité, il ne faut quand même pas exagérer, c'est une ligne d'écriture. Même pas une ligne d'écriture, une écriture en contrepartie. »

**Monsieur Pélissier :** « Non, c'est le ticket. »

**Monsieur Benoist :** « Oui, enfin bon, cela ne coûte pas dix euros ! Nous sommes dans l'excès ! Soit c'est au coût de production du ticket, soit on nous dit que c'est une pénalité. Dans ce cas-là, le débat est différent. »

**Monsieur Pélissier :** « Il est clair que ce n'est pas le coût de la remise en circulation de ce ticket qui est représenté par la somme de dix euros, c'est la contrepartie enregistrée au niveau du trésorier dans sa comptabilité sur le nombre de tickets de forfaits ; il lui faut une valeur faciale et c'est celle que l'on vous propose. »

**Monsieur Becquet :** « Je voulais simplement dire que Monsieur Benoist s'offusque du montant de dix euros ; moi, je m'offusque contre le nombre de duplicatas que l'on peut nous demander. Il y a comme des épidémies et je voudrais bien savoir pourquoi. »

**Monsieur Benoist :** « Dans ce cas-là, il suffit qu'il y ait des contrôles qui soient faits de manière précise. Et à ce moment-là, vous aurez peut-être la réponse. »

**Monsieur Becquet :** « Monsieur Benoist, je vous signale qu'un abonnement est valable pour deux voitures. »

**Monsieur le Maire :** « Vous avez une proposition de la Commission de Finances ; vous votez en votre âme et conscience. »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mademoiselle Berthier et de Monsieur Benoist qui votent contre,

ACCEPTE de fixer à 10 € la valeur du duplicata des forfaits de stationnement,

ACCEPTE de limiter sa délivrance à une fois par an.

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Pélissier a d'autres informations à vous donner. »

**Monsieur Pélissier :** « Nous avons fait le point sur le premier mois d'application de la délégation de service public par SAGS qui donne un résultat conforme à leurs prévisions. Nous avons, en particulier, souhaité rétablir ce que l'on appelle les abonnements « glissants », c'est-à-dire des abonnements qui seraient valables de dates à dates. Par exemple, du 03 au 03.

Voilà ce qui a été acté ce matin ; il faudra que nous prenions une délibération lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. »

**Monsieur le Maire :** « J'avais demandé à Monsieur Pélissier, étant donné que c'était l'avis unanime du Conseil, d'être particulièrement ferme dans la discussion. Il a obtenu satisfaction et je l'en remercie. Cela donnera un peu de travail à la comptabilité du prestataire de services, mais le jeu en vaut la chandelle parce que c'est évident que ces abonnements à dates fixes étaient gênants pour ceux qui ne les prenaient pas au premier jour du mois et qui perdaient une partie de la valeur de l'abonnement dès lors qu'il y avait déjà une partie écoulée. »

**Monsieur Pélissier :** « D'autre part, nous avons eu, au début de la mise en oeuvre de l'exploitation par SAGS, de longues files d'attente auprès des caisses. SAGS a été très réactif et a commandé deux nouvelles caisses (que nous voyons à l'écran) dont une qui sera dédiée à la carte bancaire, par commodité pour les utilisateurs. »

**Monsieur le Maire :** « Je voudrais vous donner une dernière information en vous invitant, que vous soyez journaliste, Elu ou simple citoyen, à comparer, sur la place de la Libération, un stationnement de deux heures, avant et après l'arrivée de SAGS -c'est assez instructif parce que nous avons beaucoup dit que la suppression de la demi-heure de gratuité était très embêtante pour les habitants. Vérifiez sur deux heures et vous vous rendrez compte de ce qui est tout-à-fait la vérité. Ce n'est pas à moi de la dire, vous savez faire des comparaisons.

Je vous précise aussi -Monsieur Pélissier l'a dit mais j'insiste- que dire que SAGS est dans ses prévisions de recettes, cela veut dire qu'ils pourront payer les parkings souterrains, puisque leur construction dépend de cela. Alors, évidemment, un mois, ce n'est pas suffisant pour en juger, mais c'est un excellent signe. »

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2 | Subvention au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville d'Annemasse – versement des 3/12<sup>e</sup>**

#### **Rapporteur : Madame Lachenal**

La Ville d'ANNEMASSE a conclu avec le Comité des Oeuvres Sociales (COS), le 1<sup>er</sup> juillet 2002, une convention fixant le cadre de leur partenariat. En attendant le vote du Budget Primitif 2007 par le Conseil Municipal et afin de permettre au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville d'Annemasse de fonctionner normalement,

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Lachenal,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser au Comité des Oeuvres Sociales les 3/12<sup>e</sup> de la subvention 2006, soit la somme de 22.292 Euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à cette attribution.

La dépense en résultant sera inscrite au budget sur le compte 020-6574.

### 3 | **Approbation d'une convention à intervenir entre la Ville d'Annemasse et la Société Collectivités Territoriales Ressources (audit des charges sociales)**

**Rapporteur : Madame Lachenal**

Afin d'établir un bilan des postes de charges (cotisations sociales et cotisations accidents du travail) et de réduire éventuellement leur montant, il est proposé de recourir aux services de la Société C.T.R. (Collectivités Territoriales Ressources) pour la réalisation d'un audit et l'établissement de recommandations. Il est précisé que la Ville reste libre de mettre en oeuvre les recommandations établies par la Société et que les honoraires dus à la Société seront imputés sur les éventuelles économies réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée fixant les conditions et modalités d'intervention de la Société C.T.R. et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Monsieur le Maire :** « *Ce qui est intéressant, c'est que ce type d'audits, que nous avons déjà utilisé pour l'électricité, les assurances, etc., est payé par les économies que nous faisons, c'est-à-dire que cela ne s'ajoute pas aux prestations à verser à des sociétés d'études.* »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoist.**

**Monsieur Benoist :** « *Tout d'abord, je suis étonné, parce que la commune dispose d'excellents services et que ces services sont parfaitement compétents -j'en suis absolument sûr- pour étudier les aménagements éventuels à trouver pour peaufiner les charges. Mon second sujet d'étonnement, c'est que je lis qu'il s'agit purement et simplement d'une convention qui a comme objet du conseil et du conseil de nature juridique. Nous sommes bien d'accord, je pense, sur ce point. Alors, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a des textes légaux qui prévoient un monopole, pour les conseils juridiques, aux avocats d'un côté -là, je prêche pour ma paroisse- et aux experts-comptables de l'autre. Ici, la Société CTR, à mon avis, sauf à ce que vous apportiez une précision sur ce point, n'est ni une société d'experts-comptables, ni un cabinet d'avocats. Ma troisième observation, c'est que je n'ai pas compris, à la lecture de la convention, quel était le montant des honoraires. Alors, est-ce qu'il s'agit de donner un chèque en blanc ? Parce que j'ai bien compris, c'est dans l'article 7 « Conditions financières » : les modalités de règlement relatives aux économies réalisées et suite à l'intervention du consultant, sont définies par le présent article et l'article 2 de chaque ordre de mission. Donc, c'est « la suite au prochain numéro », si je comprends bien. Je suis absolument en désaccord ; nous ne pouvons pas venir porter aux voix du Conseil Municipal l'approbation d'une convention qui ne définit même pas quel est le montant des engagements qui seront réalisés, ou alors, le dossier est incomplet.* »

**Monsieur le Maire :** « *Non, le dossier n'est pas incomplet. Nous allons demander à Madame Lachenal et à Monsieur Poussier de joindre leurs efforts pour vous expliquer ce que vous souhaitez avoir comme explications.* »

**Madame Lachenal :** « *Je ne connais pas la nature juridique de la société ; je laisserai peut-être Monsieur Poussier compléter. Concernant la facturation, c'est assez précis : il y a un choix qui nous est offert en fonction des recommandations que nous fera cette société et les honoraires du consultant sont établis par nous, selon la rémunération et la période de facturation concernée, soit 50% sur les économies perçues pendant la période de facturation de 24 mois, soit 40% sur les économies perçues pendant la période de facturation de 36 mois. C'est un choix qui sera fait en fonction du résultat de l'audit en lui-même.* »

**Monsieur le Maire :** « *C'est un pourcentage sur les économies réalisées, comme nous l'avons fait très souvent -je vous le disais- pour d'autres prestations. Reste la question de droit sur laquelle je ne me prononce pas. Est-ce que cette société comporte ou ne comporte pas des avocats ? Je n'en sais strictement rien. Monsieur Poussier, le savez-vous ?* »

**Monsieur Poussier :** « *Je ne sais pas quelle est la nature de la société ; je suppose qu'elle est composée de fiscalistes. Concernant la convention, elle a surtout pour objet de nous autoriser à mettre à leur disposition les liasses à partir desquelles nous faisons les déclarations pour les cotisations.* »

**Monsieur le Maire :** « *Ecoutez, la question n'ayant pas une urgence absolue et étant toujours soucieux comme je l'ai été au fil des années, d'être dans une légalité absolue, je vais surseoir, le temps de vérifier ce point de droit sur lequel vous avez peut-être raison, Monsieur Benoist. Il faut vérifier que cette société est qualifiée pour donner ce genre de conseils.* »

**Monsieur Benoist :** « *Si vous permettez, il y a une double vérification qui doit être faite : sur la qualification du contrat et ensuite sur la qualification de la société.* »

**Monsieur le Maire :** « La qualification du contrat ne me semble pas poser le moindre problème, mais la qualification de la société m'incite à surseoir ; et c'est pour cette raison que je demande que soit inscrit au procès-verbal le fait que je reporte cette question. »

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **4 | Demandes de permis de démolir pour plusieurs bâtiments communaux**

**Rapporteur : Monsieur Vioud**

La commune d'Annemasse est propriétaire de plusieurs bâtiments acquis par voie amiable ou par voie de préemption afin de parvenir aux objectifs d'aménagement définis par le Plan d'Occupation des Sols d'Annemasse.

Il convient de procéder à la démolition des constructions existantes suivantes :

- Parcelle sise 79, rue du Vernand (cadastrée section A n° 1722)  
Propriété acquise dans le cadre de l'aménagement du quartier du Vernand comprenant un grand parc public.
- Parcelles sises 8, rue Jacques Brel et 19, 21, 23 et 27 rue du Docteur Coquand (cadastrées section A n°s 108, 2033, 110 et 3739)  
Ces propriétés ont été incluses dans le périmètre de la ZAC Sud Ouest. Il est prévu une reconstruction de l'îlot selon les nouvelles orientations d'urbanisme définies.
- Parcelle sise 16, rue Alfred Bastin (cadastrée A n°1666).

**Monsieur le Maire :** « Monsieur De Smedt vous avait passé, il y a quelque temps, la liste des démolitions à effectuer et les crédits correspondants. Le marché est donc passé, et là, il s'agit de l'autorisation de démolir proprement dite, en fonction d'un marché que vous avez déjà approuvé. »

Vu les articles L 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux permis de démolir,

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de démolir les constructions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les permis de démolir correspondants.

### **5 | Acquisition d'un immeuble et d'appartements situés rue du Docteur Favre : approbation de conventions pour le portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie**

**Rapporteur : Monsieur Dupessey**

**Monsieur le Maire :** « Monsieur Dupessey va nous parler de conventions de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74), sur lesquelles, évidemment, il ne votera pas, étant donné qu'il est Vice-président de cet établissement. »

**Monsieur Dupessey :** « Ce dossier montre tout l'intérêt de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie : c'est la possibilité de faire porter, pendant une période qui est au choix de la commune, l'achat de biens en vue d'activités de transformations, de modifications d'urbanisme par la suite. Là, il s'agit de trois biens situés dans le quartier de la Gare. Nous sommes dans le cadre de l'aménagement de l'opération Etoile Annemasse Genève ; c'est un choix qui a été fait dans le programme prévisionnel d'investissement, de privilégier cette zone sur l'agglomération annemassienne pour proposer à l'EPF de porter un certain nombre d'achats. »

## - Acquisition d'un bien en copropriété sis 10 rue du Docteur Favre (lots 4 et 12) en vue de l'aménagement du quartier de la Gare

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la Ville pour l'aménagement du quartier de la Gare, dans le cadre de l'opération Etoile Annemasse Genève ayant pour but de renforcer le pôle urbain de l'agglomération au Sud de Genève. Ces acquisitions sont réalisées sur la base de l'évaluation des Domaines.

Plusieurs acquisitions ont été déjà réalisées par l'EPF74 pour le compte de la Commune d'Annemasse et il poursuit donc les négociations amiables auprès des propriétaires du 10 rue du Dr Favre, propriété cadastrée section A sous le n° 23.

C'est ainsi que l'EPF74 a acquis par acte en date du 13 décembre 2006, le bien de Madame Jacqueline SERGNIEUX moyennant le prix global de 140.000 € (frais d'agence et de de notaire en sus), constitué des lots suivants :

- lot n° 4 : une cave
- lot n° 12 : un appartement de type 3

Les modalités d'intervention de l'EPF, et en particulier le mode de portage de cette opération, sont les suivants :

- La Commune s'engage à ne pas faire usage des biens sans y être autorisée au préalable par l'EPF.
- La Commune s'engage à ne pas louer les biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée du portage, les loyers seront perçus par l'EPF qui établira un bilan de gestion annuel. Si le solde est débiteur, la Commune le remboursera à l'EPF. Si le solde est créditeur, l'EPF l'intégrera dans le bilan annuel de l'opération.
- La Commune s'engage à n'entreprendre aucun aménagement sans y avoir été autorisé au préalable par l'EPF.
- La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des biens par l'EPF à la Commune, notamment :
  - ✓ Au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature des actes d'acquisitions selon les modalités suivantes : remboursement du capital au terme de la durée de portage, soit 4 ans -ce portage de 4 ans pouvant faire l'objet, après accord préalable de l'EPF, d'un renouvellement de 4 ans avec remboursement par annuités constantes.
  - ✓ Au paiement à l'EPF des frais de portage correspondant à 3 % du capital restant dû, diminués le cas échéant, des subventions perçues pour le dossier.

**Monsieur Dupessey :** « Au sujet des frais de portage correspondant à 3 % du capital restant dû, nous pouvons annoncer de bonnes nouvelles puisque nous devrions, grâce aux subventions de la Région d'une part et du Département d'autre part, les diminuer fortement, à 2%, voire les amener à 0%. C'est-à-dire que l'EPF n'est pas là pour faire des bénéfices, mais pour fonctionner au service des communes, et grâce aux subventions et à la reconnaissance du rôle de cet établissement, nous devrions pouvoir diminuer ces frais de portage. »

- ✓ Au remboursement des frais supportés par l'EPF au titre : des impôts, des charges de propriété.
- La revente des biens au profit de la Commune, interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

L'ensemble de ses modalités d'intervention et de portage de l'EPF sont définies dans une convention.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Dupessey,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Dupessey qui ne participe pas au vote,

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF74 pour l'acquisition des biens de Mme Jacqueline SERGNIEUX, soit les lots 4 et 12 dans l'immeuble sis 10 rue du Dr Favre à Annemasse, cadastré section A sous le n° 23 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour portage foncier à intervenir ;

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les lots mentionnés ci-dessus, rétrocédés à la Ville par l'EPF en fin de portage foncier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**- Acquisition d'un bien en copropriété sis 10 rue du Docteur Favre (lots 7, 8, 9, 16) en vue de l'aménagement du quartier de la Gare**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la Ville pour l'aménagement du quartier de la Gare, dans le cadre de l'opération Etoile Annemasse Genève ayant pour but de renforcer le pôle urbain de l'agglomération au Sud de Genève. Ces acquisitions sont réalisées sur la base de l'évaluation des Domaines.

Plusieurs acquisitions ont été déjà réalisées par l'EPF74 pour le compte de la Commune d'Annemasse et il poursuit donc les négociations amiables auprès des propriétaires du 10 rue du Dr Favre, propriété cadastrée section A sous le n° 23.

C'est ainsi que l'EPF74 a acquis, par acte en date du 13 décembre 2006, le bien de Madame Reine GRANDCHAMP, moyennant le prix global de 183.400 € (frais d'agence et de de notaire en sus), constitué des lots suivants :

- lot n° 7 : une cave dépendance du local commercial
- lot n° 8 : un local commercial
- lot n° 9 : un appartement de 4 pièces
- lot n° 16 : un garage rue du Dr Baud

Les modalités d'intervention de l'EPF, et en particulier le mode de portage de cette opération, sont les suivants :

- La Commune s'engage à ne pas faire usage des biens sans y être autorisée au préalable par l'EPF.
- La Commune s'engage à ne pas louer les biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée du portage, les loyers seront perçus par l'EPF qui établira un bilan de gestion annuel. Si le solde est débiteur, la Commune le remboursera à l'EPF. Si le solde est créditeur, l'EPF l'intégrera dans le bilan annuel de l'opération.
- La Commune s'engage à n'entreprendre aucun aménagement sans y avoir été autorisé au préalable par l'EPF.
- La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des biens par l'EPF à la Commune, notamment :
  - ✓ Au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature des actes d'acquisitions selon les modalités suivantes : remboursement du capital au terme de la durée de portage, soit 4 ans -ce portage de 4 ans pouvant faire l'objet, après accord préalable de l'EPF, d'un renouvellement de 4 ans avec remboursement par annuités constantes.
  - ✓ Au paiement à l'EPF des frais de portage correspondant à 3 % du capital restant dû, diminués le cas échéant, des subventions perçues pour le dossier.
  - ✓ Au remboursement des frais supportés par l'EPF au titre : des impôts, des charges de propriété.
- La revente des biens au profit de la Commune, interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

L'ensemble de ses modalités d'intervention et de portage de l'EPF sont définies dans une convention.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Dupessey,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Dupessey qui ne participe pas au vote,

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF74 pour l'acquisition des biens de Madame Reine GRANDCHAMP, soit les lots 7, 8, 9 et 16 dans l'immeuble sis 10 rue du Dr Favre à Annemasse, cadastré section A sous le n° 23 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour portage foncier à intervenir ;

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les lots mentionnés ci-dessus, rétrocédés à la Ville par l'EPF en fin de portage foncier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **- Acquisition d'un immeuble sis 4 place de la Gare en vue de l'aménagement du quartier de la Gare**

Par délibération en date du 21 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie à acquérir l'immeuble à usage commercial situé 4 place de la Gare, cadastré A 3000 d'une surface de 423 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 900.000 € et accepté les modalités d'intervention de l'EPF, en particulier le mode de portage de l'opération et ses modalités financières.

Il est rappelé que cette importante acquisition s'inscrit dans les acquisitions foncières nécessaires pour l'aménagement du quartier de la gare, acquisitions incluses dans l'opération Etoile Annemasse Genève et ayant pour but de renforcer le pôle urbain de l'agglomération au Sud de Genève.

L'intervention de l'EPF 74 doit faire l'objet d'une convention opérationnelle reprenant les modalités de portage foncier, notamment financières, telles que définies dans la délibération du 21 septembre 2006.

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Dupessey,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Dupessey qui ne participe pas au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire d'Annemasse à signer la convention de portage foncier à intervenir avec l'EPF de la Haute-Savoie dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble et du fonds de commerce situé 4 place de la Gare, cadastré A 3000 d'une surface de 423 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 900.000€.

**Monsieur Dupessey :** « Tout cela montre que cet établissement, qui rassemble aujourd'hui quasiment la moitié de la Haute-Savoie (292.000 habitants), porte, pour l'essentiel, sur des lots qui doivent être remis en construction de logements et notamment de logements aidés. C'est la vocation première de l'établissement public foncier. »

**Monsieur le Maire :** « Cela me donne quelques occasions de commentaires. Tout d'abord, vous avez à l'écran, l'Hôtel de la Gare, et vous avez ce petit rond-point tracé au sol qui est assez difficile à franchir aujourd'hui, surtout lorsque l'on arrive de la rue de la Gare où le stop vous fait perdre toute priorité et où il faut attendre bien longtemps pour pouvoir trouver un passage. C'est une situation qui vous avait été annoncée comme provisoire. Monsieur De Smedt est en train de finaliser des dossiers de plans qui vont créer, à l'angle de la Halle Taponnier et de l'avenue Emile Zola, un rond-point qui permettra de pénétrer dans le quartier de la gare par la rue du Môle (cette rue ne s'arrêtera pas à l'avenue de la Gare en venant de la rue du Chablais mais traversera la rue de la Gare et continuera jusqu'à la Halle Taponnier). L'extrémité de la rue de la Gare qui se termine devant l'Hôtel de la Gare deviendra un itinéraire uniquement commercial, fait pour ceux qui viendront acheter des choses dans cet ensemble ; comme ce ne sera plus une voie de circulation, ce sera évidemment beaucoup plus facile puisque la circulation y sera moindre.

Le projet d'ensemble de l'Etoile Gare a été présenté à la population et est encore en exposition à Martin Luther King. Cette exposition va ensuite tourner dans les mairies. Lors de l'inauguration, Monsieur le Conseiller d'Etat Robert Cramer est venu au nom de la Ville de Genève affirmer que c'était un projet d'intérêt franco-genevois et que l'Etat de Genève était très attaché au bon succès de cette réalisation : le CEVA d'abord (dont le financement devrait aboutir d'un jour à l'autre), les travaux de la Gare ferroviaire et

*les travaux d'urbanisme autour -c'est là que nous retrouvons la démolition de l'Hôtel de la Gare et la restructuration du quartier. Il y a trois maîtres d'ouvrage : la 2C2A pour toute la partie proche de la Gare (rotonde, bâtiment de la gare, bâtiments annexes du Sernam, Halle Taponnier, etc.), la Ville d'Annemasse pour les deux autres périmètres (l'un situé entre l'avenue Emile Zola et la voie ferrée -c'est la ZAC Sud-Ouest annemassienne, et puis l'autre constitué par la ZAC appelée, pour le moment, « abords de la ville » et qui correspond à la frange autour de la place de la Gare). Autour de la Gare, il y aura des démolitions de bâtiments puis reconstruction, dans un délai que nous vous proposerons prochainement, à partir du plan masse qui fait l'objet, aujourd'hui, de réflexions et d'avis de la population -un cahier de remarques est à la disposition des visiteurs de l'exposition et je dois dire, d'ailleurs, que les appréciations sont très largement positives. Aujourd'hui, nous n'allons pas jusque-là dans cette réflexion, mais je voulais vous resituer ces démolitions dans leur cadre, autrement dit : l'Hôtel de la Gare, le Café Savoyard et le Restaurant Ferrari. Cela fait partie d'un espace de démolition-reconstruction.*

*L'EPF, comme vous l'a dit Monsieur Dupessey, ne nous coûte rien s'il met ses taux à 0% ; pour le moment, les taux sont relativement modestes, et en tout cas, plus bas que les taux bancaires. Je rappelle qu'avec la commune d'Alby-sur-Chéran, dont le Maire est actuellement Président de l'EPF, et un certain nombre de communes, la Ville d'Annemasse a été à la base de la création de cet établissement, dans un certain scepticisme au point de départ, mais les chiffres d'adhésion que vient de rappeler Monsieur Dupessey, montrent à l'évidence que cela a fait boule de neige et qu'aujourd'hui, beaucoup de gens s'en servent. Dans quatre ans, il y aura restitution, sauf si nous procédons aux démolitions et à la reconstruction avant ce délai qui peut, évidemment, être anticipé. »*

## **6 | Dénomination de la rue du Chablais prolongée**

### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

Dans le cadre de l'aménagement du quartier du « Noyer de l'épine », la commune de Ville-la-Grand a pris la décision de fermer la rue du Chablais prolongée côté rue du Jura. Elle envisage, par conséquent, de modifier le statut de cette rue qui devient une impasse et propose à la Ville, par courrier en date du 26 janvier 2007, de dénommer « Impasse du Chablais prolongée » l'actuelle rue du Chablais prolongée dont les numéros pairs sont situés sur Annemasse.

Vu l'avis favorable de la Municipalité de la Ville d'Annemasse en date du 05 février 2007, Considérant que le permis de construire n°74 012 05 0005 accordé à la SCI Résidence Michèle comporte une aire de retournement côté rue du Jura et marque ainsi l'absence de débouché sur cette rue, Considérant que cette dénomination se rapporte à la section qui débute à l'intersection de la rue du Chablais et de la rue des frères Tassile et se termine rue du Jura sur Ville-la-Grand, Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la rue du Chablais Prolongée « Impasse du Chablais Prolongée ».

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de dénommer la rue du Chablais Prolongée « Impasse du Chablais Prolongée ».

## **7 | Approbation d'un avenant au marché de fourniture, pose et entretien de mobilier urbain d'information**

### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

Par délibération en date du 19 janvier 2006, la Ville a confié, après appel d'offres ouvert, le marché de fourniture, pose et entretien du mobilier urbain d'information à la Société JC DECAUX. Ce marché concerne du mobilier publicitaire et non publicitaire.

Il est proposé aujourd'hui un avenant ayant pour objet d'installer un abribus aux abords de la gare routière. Il s'agit d'un équipement sans publicité qui s'intègre à l'ensemble du mobilier urbain installé par JC DECAUX dans le cadre du marché.

La mise à disposition de cet équipement -qui prendra fin au terme du marché global, soit le 28 avril 2018- est soumise aux conditions du marché initial, notamment pour les modalités relatives à l'entretien, à la maintenance, aux frais éventuels et aux responsabilités du titulaire du marché à l'égard de cet équipement.

Cet équipement est mis à disposition sans contrepartie financière.

Il est rappelé que le titulaire du marché se rémunère par l'exploitation publicitaire du mobilier installé tout en versant à la Ville une redevance d'occupation du domaine public pour ce mobilier.

**Monsieur le Maire :** « *Un abri-bus, près de la Gare, a été réclamé par des citoyens et Monsieur Pélissier s'en est fait le porte-parole. Il a beaucoup attendu pour avoir cet abri-bus... le voilà, et il a le mérite, en plus, d'être gratuit.* »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

### **8 | Travaux d'entretien de peinture des bâtiments municipaux – lancement de la consultation par appel d'offres ouvert**

#### **Rapporteur : Monsieur Vioud**

Le marché de peinture pour l'entretien des bâtiments municipaux étant arrivé à échéance le 31 décembre 2006, il convient de le renouveler. Le marché initial sera d'une période de 9 mois, avec démarrage des prestations le 1<sup>er</sup> avril 2007, et pourra être reconduit une fois 1 an, sans que le délai d'exécution n'excède le 31 décembre 2008.

Ces travaux d'entretien feront l'objet d'un marché à bons de commande.

Les seuils minimum et maximum annuels sont les suivants :

- Lot n° 1 – Peinture dans les bâtiments scolaires  
seuil minimum 15.000 € HT – seuil maximum 50.000 € HT
- Lot n° 2 – Peinture dans les autres bâtiments municipaux  
seuil minimum 20.000 € HT – seuil maximum 90.000 € HT

La consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, les seuils maximum sur 2 ans dépassant 210 000 € HT.

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Vioud,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE du lancement de la consultation.

Les dépenses sont inscrites au budget de la Ville compte 61522.

**Monsieur le Maire :** « *Monsieur Minchella me fait passer un petit papier pour me dire que l'exposition Etoile Gare a accueilli jusqu'à 800 visiteurs -ce qui est très intéressant et montre l'intérêt des gens pour ce dossier.* »

## **FINANCES**

### **9 | Débat d'Orientations Budgétaires**

#### **Rapporteur : Monsieur Pélissier**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai précédant l'examen de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales".

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Monsieur Pélissier présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientations Budgétaires, conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Pélissier :** « Je vous rappelle le caractère obligatoire de ce Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.), dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, vote qui aura lieu le jeudi 29 mars 2007. Ce débat est l'occasion de présenter la situation budgétaire et financière de la ville, d'évaluer le poids des investissements à venir et leur incidence sur le fonctionnement, et de mettre en évidence les contraintes et les marges de manoeuvre.

*Vous êtes désormais familiers avec ce document, que vous avez reçu et dont nous avons gardé la forme, depuis plusieurs années, de façon à établir des comparaisons. Je vais vous commenter rapidement ce document.*

*Je voudrais attirer votre attention sur le fait que vous avez, dans vos sous-mains, un complément à ce débat. Ce document, intitulé « indicateurs financiers et comparatifs », me semble tout-à-fait significatif. C'est un complément sur lequel je reviendrai au cours de cette présentation.*

#### **L'évolution des bases : (Cf page 2 du D.O.B.)**

*La revalorisation nominale des bases -qui est une décision gouvernementale- de la **Taxe d'Habitation (TH)** et du **Foncier Bâti (FB)** sera, en 2007, de 1,8%, comme cela a été le cas en 2006 et en 2005, après avoir eu des revalorisations de 1,5% en 2003 et 2004. C'est en quelque sorte la prise en compte de l'inflation sur la valeur nominale des bases d'imposition.*

*En ce qui concerne la **Taxe Professionnelle (TP)**, une nouvelle réforme est entrée en vigueur en 2007, qui limitera à 3,5% de la valeur ajoutée le montant de la TP acquittée par l'entreprise, incidence estimée à ce jour à environ 40.000 euros de moins de produits attendus sur la TP. Et surtout, cela annulera dans les faits, toute augmentation future des taux de TP pour les entreprises qui seront plafonnés à 3,5%. C'est donc un nouveau dégrèvement accordé aux entreprises et pour mémoire, je vous rappelle qu'en 2005, dernière année connue, c'est l'Etat qui a assuré près de 40% du paiement des taxes professionnelles auprès des collectivités territoriales, c'est-à-dire que l'assujettissement des entreprises à la TP a été porté à hauteur de 40% par l'Etat, les entreprises ne payant, en fait, que 60%, et cela représentera, pour 2007, plus de 8 milliards d'exonération supplémentaire. Ce support, par l'Etat, d'une part de plus en plus importante des cotisations de taxes professionnelles, distend un peu le rapport entre la collectivité et l'entreprise. Auparavant, la justification du paiement de la TP était que la collectivité mettait à disposition de l'entreprise des services, de l'urbanisation, des moyens de transport pour les salariés, etc. Et dans la mesure où les collectivités, même si elles reçoivent, reçoivent plus que ce que doit payer l'entreprise réellement... il y a donc une certaine distanciation entre la TP et la collectivité qui accueille l'entreprise.*

**L'évolution des bases** que nous vous présentons est une estimation, comme toujours, car nous n'avons pas encore connaissance du montant réel des bases ; nous les aurons lors de la présentation du budget primitif, le 29 mars 2007. Sur les bases, nous pouvons dire que le **produit attendu** serait de l'ordre de 10.000.000 d'euros au lieu de 9.900.000 euros en 2006 -soit une légère augmentation du montant de l'imposition que nous pourrions percevoir.

## La possibilité d'emprunter : (Cf page 3 du D.O.B.)

Le tableau montre, année après année, la capacité maximale d'emprunts mobilisables pour garder une annuité proche de 3 millions d'euros (capital et intérêts). Vous voyez qu'en 2007, du fait que nous avons peu emprunté en 2006, nous pourrions emprunter 7.500.000 euros sans que l'annuité de la dette dépasse ce seuil de 3 millions. Aujourd'hui, l'annuité est à 2.400.000 euros, mais nous pourrions la porter à 3 millions, ce qui nous permettrait d'emprunter 7.500.000 euros. Si nous empruntons 7.500.000 euros en 2007, en 2008 nous ne pourrions emprunter plus que 1.450.000 euros ; 2.000.000 euros en 2009 et 1.700.000 en 2010, etc. Voilà comment il faut lire ce tableau. Donc, si nous avons la possibilité de ne pas emprunter 7.500.000 euros en 2007, c'est autant que nous retrouverons les années suivantes pour faire face aux investissements à venir.

## Investissements et emprunts (Cf page 4 du D.O.B.)

Nos ratios s'améliorent considérablement puisqu'ils sont rapportés au nombre d'habitants et que ce nombre, retenu par les services fiscaux pour calculer notre dotation forfaitaire, est passé de 28.248 habitants à 32.686 habitants.

Ceci étant dit, la variation entre 2005 et 2006 n'est pas très significative en soi, sauf si nous la ramenons aux pratiques des communes de même importance : pour Annemasse, l'**encours de la dette par habitant** est de 407,70 euros, alors que la dette moyenne est de l'ordre de 1.000 euros par habitant. Quant à l'**intérêt de la dette par habitant**, il est de 14,10 euros par habitant contre 38 euros par habitant en moyenne. Cela laisse apparaître de larges marges de manoeuvre.

Notre **encours de la dette**, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, s'élève à 13.325.926 €, avec une répartition intéressante entre les taux fixes et les taux variables -nous ne mettons pas tous nos oeufs dans le même panier, surtout quand il y a une sorte de fluidité au niveau des taux variables et une certaine résistance au niveau des taux fixes. Cependant, nous sommes toujours attentifs à cette variation, et quand je dis que nous sommes toujours attentifs, c'est en particulier le service des finances et Jean-Noël Bosson, tout particulièrement, qui suivent cela avec beaucoup d'attention et qui font en sorte que le **Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR)** -dont je vous ai parlé de nombreuses fois- nous aura permis d'économiser près de 50.000€ en 2006. Le CLTR nous permet de ne mobiliser des emprunts qu'au moment où nous en avons besoin et de les rembourser dès que nous avons de nouvelles rentrées et de nouvelles recettes. Nous essayons de tenir ce CLTR au plus bas pour maintenir notre trésorerie au plus bas, parce que la trésorerie immobilisée, c'est ce qui coûte : si nous avons 5 millions de trésorerie en excédent, c'est comme si nous payions dessus des taux d'intérêts moyens de 4%. Nous maintenons donc notre trésorerie au plus bas au jour le jour : lorsque le moment de la paie arrive, nous empruntons, et lorsque l'on reçoit les 3/12<sup>e</sup> -puisque l'Etat paie des impôts par 12<sup>e</sup>, nous remboursons. Voilà, je voulais particulièrement remercier Jean-Noël Bosson.

## Indicateurs financiers - comparatifs

Comme j'ai trouvé que le tableau précédent n'était pas suffisamment significatif, j'ai proposé que nous en ajoutions un autre -celui que vous avez trouvé dans votre sous-main : c'est un tableau qui récapitule des indicateurs financiers et des comparatifs avec les grandes villes et les villes adhérentes à la Fédération des Maires des Villes Moyennes. Vous pouvez voir que nous avons des références et des comparaisons tout-à-fait intéressantes :

- **L'épargne brute** (la part des recettes de fonctionnement que nous faisons passer en investissement) représente 20% dans le budget de la Ville d'Annemasse, contre un peu moins de 15% pour les grandes villes et 13,6% pour les villes de même importance. Cela signifie que, année après année, nous faisons des efforts tout particuliers pour transférer à l'investissement la part la plus grande possible des recettes de fonctionnement -ce qui nous permet de ne pas avoir recours à l'emprunt.
- Dans le même temps, nos **dépenses d'équipement** représentent 25% par rapport aux **recettes de fonctionnement**, c'est-à-dire que nous réalisons des investissements importants, alors que pour les autres villes, elles sont de l'ordre de 20%.
- **L'encours de la dette sur les recettes de fonctionnement** : afin de rembourser la totalité de notre dette d'un coup, il nous faudrait prendre 33% de nos recettes de fonctionnement, alors que les villes moyennes et grandes sont à 83% et 84%. Il y a eu des villes en cessation de paiement : la Ville d'Embrun, par exemple -il me semble, mais je ne voudrais être désagréable à personne- qui avait fait des investissements inconsidérés dans les équipements de station de ski et qui s'est trouvée mise sous tutelle dans la mesure où l'encours de la dette était au-delà des simples recettes de fonctionnement de la ville.

- **L'amortissement du capital** est la partie de la dette en capital que nous remboursons : pour Annemasse, le pourcentage est de 13,9%, contre 27,7% pour les grandes villes et 28,7% dans les villes moyennes.
- **L'encours de la dette en nombre d'années** : en cas de gestion saine, le nombre d'années est de moins de 6 ans et nous sommes à 1,6 contre 5,6 pour les grandes villes et 6,2 pour les villes moyennes.

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Pélissier, je voudrais faire une petite incise dans vos propos. Tout d'abord, pour remercier Monsieur Pélissier lui-même, financier attentif et compétent, et c'est une grande chance dans une équipe municipale -vous n'êtes pas le seul, mais vous êtes tout particulièrement à la pointe. Je voudrais remercier Monsieur Poussier, Directeur Général des Services et ses deux collègues directeurs qui font des efforts de gestion tout-à-fait importants en continu ; je voudrais souligner que Monsieur De Smedt a établi pour nous, avec cette gestion active dont nous parlions à propos de la dette, un tableau des investissements pluriannuels qui nous permet d'y voir clair sur trois ou quatre ans ; et puis, je voudrais tout particulièrement remercier Monsieur Jean-Noël Bosson -et ses services- parce que c'est un financier hors prix et que c'est un homme d'une grande prudence et la prudence est l'une des vertus des financiers. Cela étant dit, je voudrais faire remarquer à chacun des conseillers et aux journalistes que ce tableau, toutes les villes voudraient bien l'avoir. C'est le tableau parfait, modèle, auquel chacun voudrait pouvoir se référer. Mademoiselle Berthier nous dit, en général, tous les ans lors du DOB « Oui, mais vous avez les fonds frontaliers et les recettes du Casino. ». C'est vrai, nous avons tout cela, mais le casino n'est pas venu tout seul, et quant aux fonds frontaliers, il faut encore avoir la sagesse de les mettre en investissement. Je voudrais dire que ce tableau est particulièrement élogieux pour tous ceux qui gèrent les services financiers et je les remercie au nom de tous les Annemassiens. »

**Monsieur Pélissier** : « Je voudrais dire que ce n'est pas simplement le résultat de techniques budgétaires ou financières ; c'est bien sous l'autorité de Robert Borrel que l'ensemble des services travaille pour obtenir ce genre de résultats.

Les deux tableaux que nous venons de voir nous renvoient à notre **programme pluriannuel d'investissement** qu'a évoqué Monsieur le Maire. Année après année, nous avons quelques dépenses qui se répètent :

- Entretien de voirie (trottoirs, caniveaux, etc.) : ≈ 800.000 €
- Entretien des bâtiments de la Ville : ≈ 800.000 €
- Matériel, mobilier : ≈ 900.000 €

De grands chantiers sont devant nous et à programmer afin de les assumer techniquement, mais aussi budgétairement : la Maison des Sports, le Groupe Scolaire Saint Exupéry, le Péricentrique (Saint André / Ilot Moret), le Boulevard Urbain, l'ANRU, etc.

## **FONCTIONNEMENT :**

**\* Les recettes de fonctionnement** : (Cf p.5 du document D.O.B )

En 2006, les **recettes réelles de fonctionnement** ont représenté 40.041 M€. Vous voyez que d'une année sur l'autre, elles ont fortement progressé (+4,65%).

- **Les contributions directes** : 9.968 M€ (+ 6,03%). Je vous rappelle qu'en 2006, nous avons décidé d'augmenter nos impôts de 3,2%, donc l'évolution des bases et l'augmentation de nos taux ont généré une hausse des contributions directes de l'ordre de 500.000 €.
- **La Dotation Globale Forfaitaire (DGF)** : 8.474 M€. Elle a progressé de manière très importante (+ 600.000 €) du fait de la prise en compte de l'augmentation de la population annemassienne.
- Ensuite nous avons deux recettes particulièrement importantes :
  - les **Fonds Frontaliers** : 5.291 M€ en 2006 (+17,71%). Cette forte hausse découle du fait d'une augmentation du nombre de frontaliers (6.541 frontaliers en 2006, contre 5.865 frontaliers en 2005). En 2007, nous devrions avoir le même nombre, mais je vous rappelle -cela reste à définir- qu'une partie de ces fonds devrait être affectée au financement du CEVA.

- **la Taxe sur les jeux - Casino** : 5.143 M€. Une stagnation des recettes est à signaler. Tous les casinotiers de France évaluent la diminution de leurs recettes à 15-20% en 2006 par rapport à 2005 et ne prévoient pas d'amélioration pour 2007.
- **Autres ressources** : dans les recettes réelles qui n'apparaissent pas dans le tableau, vous avez les recettes des prestations de service (occupation du domaine public, utilisation des services municipaux, etc.). Cette recette diminuera d'un montant équivalent aux droits de stationnement (autour de 800.000 €) qui sont reversés à SAGS pour financer la construction des parkings souterrains.

**\* Les dépenses de fonctionnement** (Cf p.6 du document D.O.B )

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 31.678 M€ (+4,38%).

- **Les charges de personnel** (19.039 M€) représentent pratiquement 60% de nos dépenses. C'est donc un poste très important. Il faut savoir que sur ces dépenses, il y a une partie qui nous est remboursée par le CCAS, par les foyers logement, par le Département (concernant les assistants sociaux), etc. Cependant, dans une Ville comme la nôtre, les charges de personnel restent importantes : nous sommes une ville-centre d'agglomération qui assume un certain nombre de services utilisés par l'ensemble de l'agglomération. A noter, pour 2007, la création d'un poste d'Adjoint au Directeur des Services Techniques (la personne est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> décembre), d'un poste d'animateur de l'Agenda 21 (le recrutement devrait intervenir dans les jours qui viennent) et sans doute d'un ou deux postes de policiers municipaux.
- **Les charges à caractère général** : 6.317 M€, soit +2,22%. Elles se maintiennent, ce qui veut dire que nous avons une bonne gestion des économies d'énergie, des fluides, etc.
- **Les subventions** progressent de manière importante (+9,18%), mais, pour une part, il y a la délégation de service public de Château-Rouge qui, vous le savez, augmente à proportion des amortissements des investissements réalisés et Château-Rouge nous rembourse par la redevance. Il y a eu également un fort soutien aux clubs sportifs et aux MJC en 2006.

Je voudrais aussi vous signaler qu'en 2007, les salaires des agents de surveillance de la voie publique nous seront remboursés par le délégataire.

**INVESTISSEMENT**

**\* Les recettes d'investissement** (Cf p.7 du document D.O.B )

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16.747 M€. Elles sont constituées :

- du **prélèvement sur les recettes de fonctionnement** et des **amortissements** -qui déterminent l'autofinancement. Nous conservons un bon niveau d'autofinancement : 7 à 8 millions, année après année, ce qui est tout-à-fait significatif et qui permet d'avoir recours au minimum d'emprunts. Il nous faut préserver cet autofinancement pour les années à venir.
- du **produit des emprunts** -qui est la variable d'ajustement : c'est une recette dans l'année où les emprunts sont souscrits et c'est une charge dans les années qui suivent. Il faut toujours le prendre en compte.

**\* Les dépenses d'investissement** (Cf p.7 du document D.O.B )

Les dépenses réelles d'investissement sont significatives et en forte progression en 2006 : 17.033M€, dont 12.596M€ pour des dépenses d'équipement, qui correspondent aux acquisitions et aux travaux, donc ce ne sont pas des dépenses d'ordre, ce sont réellement des dépenses engagées par la Ville. Nous devons prévoir dès à présent les dépenses d'équipement pour les années à venir et il nous faudra assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un autofinancement suffisant.

*Pour conclure, nous avons devant nous de vastes chantiers, la poursuite de notre soutien aux actions à caractère social, socio-éducatif, sportif et culturel, et le développement de nos services scolaires et périscolaires -qui sont aussi une part de la fierté de notre équipe municipale. Nous avons aussi, comme nous vous l'avons démontré rapidement, et aux risques de me répéter, une nouvelle fois, cette année, des marges de manoeuvre importantes, un endettement modeste, une fiscalité basse, voire très basse, sur le Foncier Bâti (sur les 128 villes qui adhèrent à la Fédération Française des Villes Moyennes, nous sommes les seconds : il y a deux communes qui ont des taux de Taxe de Foncier Bâti inférieurs à 10% : Verdun qui est à 1,88% et la Ville d'Annemasse ; et à côté, nous avons des villes qui ont des taux à 35 ou 40% de la valeur locative). Je tiens à votre disposition le document publié par la Fédération. Nous avons donc une fiscalité raisonnable, contrôlée, une rigueur de gestion bien évidente, le tout est reconnu et souvent envié. Tout cela résulte d'une gouvernance de 30 ans de Robert Borrel, des équipes successives, ce qui nous permet d'envisager l'avenir budgétaire avec sérénité. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je vous remercie, Monsieur Pélissier. Comme je vous l'ai déjà dit tout-à-l'heure, la situation est saine. Vous avez vu où est la principale perte de l'année : il s'agit de la perte des ressources de voirie. Nous avons, par ailleurs, une augmentation des fonds frontaliers, une stagnation du Casino, mais l'un compense l'autre, si je peux dire. Nous avons d'autre part pratiqué, l'année dernière, une légère majoration de fiscalité qui est une majoration de prudence et dont les effets bénéfiques se font ressentir cette année. Je n'ai pas grand chose à vous proposer dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, qui ne donne pas lieu à un vote et qui est, au fond, fait pour que vous donniez vos avis sur le montage qui aura lieu dans les deux mois ; mais le débat est évidemment ouvert pour que vous puissiez, les uns et les autres, faire vos suggestions. »*

**Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer.**

**Monsieur Benoist :** « *Je ne voudrais quand même pas être le seul à débattre... »*

**Monsieur le Maire :** « *J'espère qu'il y en aura d'autres ! Ils vont bien vous répondre... »*

**Monsieur Benoist :** « *Je l'espère... Je trouve remarquable le tableau qui est dressé, année après année -pour reprendre les expressions de Monsieur Pélissier, le rapporteur. Il est vrai que c'est un tableau financier un peu idyllique ; vous dressez des éloges, bravo, tout va bien. Mais je ne suis pas si sûr que cela que tout va bien et que tout continuera d'aller aussi bien que vous le pensez, parce que vous avez vous-mêmes décrit, je crois, un certain nombre de zones -je vais revenir dessus puisque, année après année, je vous dis « attention », sans vouloir jouer les Cassandre- de faiblesses structurelles dans la situation que vous présentez. Alors, nous pourrions y revenir, parce que vous aurez, sans doute, des réponses à faire. La première faiblesse -nous nous en sommes déjà expliqués- est la suivante : le quart du budget est alimenté par des recettes que nous pourrions qualifier de peu fiables dans le futur -d'une part le Casino, et d'autre part les fonds frontaliers ; le quart, c'est quand même énorme ! Ce quart de recettes qui ne sont pas absolument certaines est à mettre, je crois, en balance avec des augmentations de charges qui sont importantes. Alors, simplement, dans les grandes masses, nous sommes à peu près dans la même situation que l'an dernier et les années précédentes. Nous avons, en gros, un fonctionnement qui augmente beaucoup plus vite que l'inflation, en charge, notamment les charges de personnel : on s'aperçoit que nous sommes à peu près à 4% et que l'inflation est en gros entre 1,5 et 2%, donc nous avons un niveau qui augmente ; ce qui veut dire que là nous sommes dans des croissances qui sont géométriques et qu'à terme, cela ne peut plus jouer les équilibres. Donc nous sommes dans cette situation-là, pour le futur, et c'est une situation incertaine. Je crois qu'il faut le dire, sans que vous vous sentiez offensés ni agressés parce que je crois que c'est une réalité. Alors, bien sûr qu'il faut se féliciter de ce que la situation financière d'Annemasse soit plutôt prospère, mais il y a quand même des faiblesses à terme. Là où il y a un souci structurel, c'est que l'on s'aperçoit que la Taxe Professionnelle -qui reflète l'économie- est une recette qui est stagnante et que l'on ne voit pas d'efforts qui soient vraiment faits pour développer le dynamisme de l'économie. C'est l'analyse que je forme. Je sais que vous n'êtes pas d'accord sur ce point, mais je crois que, là, nous pouvons avoir une photographie de cela et c'est une faiblesse future ; il faudrait, je crois, c'est urgent, commencer à s'en inquiéter. Sur cette maîtrise des dépenses qu'il faudra, bien évidemment, un jour, juguler, je vous accorde qu'il s'agit de garder raison et de bien voir les proportions que nous avons ici, dans un cadre où il n'y a même pas 40 euros d'endettement -ce n'est rien par rapport aux 42.000 euros qui pèsent sur la tête de chaque Français aujourd'hui. Il faut donc se féliciter et aller dans ce sens-là, parce que les élus ne sont pas propriétaires des deniers publics ; les élus en sont les comptables, et il faut veiller véritablement avec grand souci sur les glissements qui peuvent se faire, c'est-à-dire qu'on ne peut que déplorer -en tout cas, moi, je déplore- l'impéritie nationale qui nous conduira dans le mur, avec des dépenses nationales qui ne sont plus couvertes à partir du mois d'octobre par les recettes nationales, donc*

nous sommes quand même dans une situation extrêmement grave, avec un endettement qui devient un endettement apocalyptique. Je crois qu'il faut que chaque collectivité locale -et ça, c'est la contribution de chaque collectivité locale à l'effort national qui est le redressement qui va devoir se mettre en place- soit extrêmement prudente sur les évolutions budgétaires. Donc, je suis quand même beaucoup moins optimiste que vous, compte tenu de ces faiblesses structurelles. Voilà les éléments, et puis je vais terminer par une question -puisque nous sommes dans un débat : l'an dernier, vous nous disiez « nous allons augmenter les impôts : cette année les bases augmentent de 1,8% », très bien, nous avons augmenté, fait un effort financier supplémentaire, et puis, vous nous aviez dit « nous sommes en train de constituer des marges de manoeuvre » -c'était entendu un peu comme une espèce de capitalisation. Je suis donc en train de regarder, là, dans tout cela... mais où est la ligne de la caisse d'épargne ? Où sont toutes ces masses financières de marges de manoeuvre constituées ? Je crains d'avoir eu raison, l'an dernier, en disant que cette marge de manoeuvre allait être immédiatement absorbée par l'ensemble des dépenses, par l'ensemble du budget de fonctionnement. Et bien, voilà la réalité : il n'y a pas de marge de manoeuvre. Vous avez augmenté les impôts, mais je crois qu'il vaut mieux laisser les marges de manoeuvre dans la poche des contribuables. »

**Monsieur le Maire :** « Je note avec satisfaction que votre discours n'est pas agressif et, somme toute, assez élogieux. Je vous en remercie. Il ne fait pas de doute que si d'autres que nous étaiement à la tête de cette mairie, ils bénéficieraient aussi des fonds frontaliers et, espérons-le pour eux, des produits du Casino, et qu'ils ne cracheraient pas dans la soupe qui leur serait ainsi servie par l'équipe précédente. Donc, je pense que vous avez raison, ne serait-ce que pour ne pas insulter l'avenir dont personne ne sait rien, de ne pas souligner des critiques que ce budget ne mérite pas. Vous avez été modéré et je vous en donne acte. Je vais simplement reprendre deux ou trois points, mais ce sont plus des points techniques. « Où est la caisse d'épargne ? », avez-vous dit ! Sur quelle ligne peut-on voir le bien-fait de la majoration d'impôts de l'année dernière ? Il y a une ligne très simple à voir : nos recettes de fonctionnement ont plus progressé que nos dépenses de fonctionnement, et ce, grâce à cette majoration d'impôts. Alors, cela n'enlève rien à ce que vous venez de dire, et qui est juste, sur la situation extrêmement grave du budget de la France. Je crois que vous avez parfaitement raison. Je crois que ce budget de la France ne se boucle qu'à coups de transferts massifs sur les collectivités territoriales, ce qui fait que tous nos budgets de communes, d'EPCI, vont tous beaucoup plus vite en augmentation que l'inflation. Ce n'est pas du tout spécifique au budget annemassien, c'est vraiment une situation nationale. On se décharge sur nous d'un certain nombre de choses qui étaient normalement prises par le budget de l'Etat. Je n'en cite qu'une, et Michel Boucher le reconnaîtra tout de suite : c'est le logement, dans lequel nous mettons des sommes tout-à-fait considérables que nous ne mettions pas, il y a quelques années, pour équilibrer le logement social. Si nous n'avions pas procédé à cette augmentation d'impôts, non seulement nous serions en dessus de l'inflation en terme de dérive -comme tout le monde, mais nous aurions peut-être une dérive accentuée du fait que l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement serait plus forte que notre augmentation de recettes. Ce n'est pas le cas. L'augmentation de nos recettes est plus grande que l'augmentation de nos dépenses entre l'exercice de l'année dernière et celui de 2006, et par conséquent, nous avons bien fait de faire cette augmentation d'impôts. La caisse d'épargne, elle est là. Voilà où se trouvent nos marges de manoeuvre, et, bien entendu, la vraie caisse d'épargne, c'est-à-dire celle qui nous juge sur notre capacité, c'est notre autofinancement net, et l'autofinancement net, regardez-le, il est en progression et, par conséquent, nous ne sommes pas dans une situation qui se dégrade ; à l'intérieur de ce contexte national qui est mauvais -là je vous rejoins, nous avons la chance d'avoir une situation annemassienne qui, très légèrement -il ne faut pas crier victoire- s'améliore. L'état général des collectivités de France se dégrade. Au dernier Congrès des Maires, à Paris, cela a été amplement souligné par à peu près toutes les composantes des Maires de France ; nous, nous avons la chance d'avoir une situation qui se maintient et même s'améliore légèrement. Alors, d'où vient cela ? Cela vient de certaines choses qui, effectivement, sont peut-être pour nous des chances ; la majoration des fonds frontaliers, nous n'y sommes pour rien : c'est l'apport du budget de Genève au prorata du nombre de frontaliers (dans des conditions qu'un journal a essayé d'expliquer cette semaine, mais nous pouvons constater que ce n'est pas d'une clarté limpide), en gros, 3,5% de la masse salariale. Nous ne savons jamais très bien ni sur quelle base, ni sur quel principe cela est fait, mais enfin bref, ne discutons pas, c'est une forte somme et cette somme est en forte augmentation -cela nous avantage. Mais, cette somme nous la transformons en investissement, et quand vous dites que nous avons la chance de bénéficier d'un environnement économique favorable, moi, j'aurais tendance à dire, pour être tout-à-fait juste, que grâce à la santé de notre budget, nous contribuons à donner à notre agglomération un contexte économique favorable. Je veux sortir de l'idée selon laquelle les mairies sont des occasions de dépenses, des endroits où l'on mange l'argent des contribuables. Pas du tout ! Vous avez dit : vous êtes les comptables de l'argent public. Pardonnez-moi, nous en sommes les ordonnateurs, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose. Etre ordonnateur de l'argent public, c'est décider où il va. Et qu'avons nous décidé sur les dernières années ? De beaucoup investir. Alors, vous me dites que ce n'est pas spécialement créateur d'emplois. J'aimerais bien créer, ici, des usines de chaussures, des fonderies ou tout un certain nombre de grandes usines, mais nous n'en verrons plus jamais dans cette région et ce, pour des

raisons structurelles, c'est-à-dire : le prix trop élevé du terrain, le coût très important de la main d'oeuvre dans cette région, etc. Nous n'aurons plus d'industries de main d'oeuvre ici. Nous aurons des industries de valeur ajoutée. Annemasse doit miser sur des services, sur de la vente de technologie, de la vente d'intelligence. C'est ce que nous essayons de faire, mais avant même que l'on en soit là, par l'action économique de création d'emplois, il y a au moins un premier point sur lequel nous sommes de formidables créateurs d'emplois : ce sont les chantiers. Voulez-vous me dire, s'il vous plaît, combien d'heures de salaires sont apportées, tous les ans, à quantité d'Annemassiens, par les chantiers de la Ville ? Et bien, j'aime autant vous dire que c'est considérable. Je n'ai pas fait le calcul, mais cela fait du bruit et si, du jour au lendemain, les chantiers de Ville, c'est-à-dire si l'investissement de la Ville, venait à fléchir, la Ville perdrait beaucoup en emplois. Alors, évidemment, je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus. Je ne peux pas l'être. Je ne peux pas l'être parce que vous passez toujours sous silence ces emplois créés par l'investissement municipal toujours en hausse. Pour un impôt maintenu, pour des dépenses de fonctionnement maintenues, l'investissement est toujours plus fort ! Regardez la croissance de nos ratios. Pour 100€ que nous touchons, nous investissons chaque année d'avantage. Pourquoi ? Parce que cette mairie est gérée avec soin. Et quand je dis que nous dégageons de l'autofinancement et que nous pouvons passer en investissement un certain nombre de nos ressources, je ne le dis pas simplement pour me passer la brosse à reluire -je le fais un petit peu pour cela, soyons clairs, nous sommes contents de notre gestion, et nous en sommes fiers, mais c'est quand même la vérité. La vérité, toute simple. Nous sommes bien obligés, dans un DOB, de photographier la vérité de cette ville. Alors, après, il reste, dans vos propos, Monsieur Benoist, un point sur lequel vous avez raison : demain matin, un croupier indélicat fait fermer le casino, et c'est une recette aléatoire qui disparaît pendant un certain temps. Et bien, qu'est-ce que vous voulez, si demain je prends la grippe, je serais moins bien qu'aujourd'hui où je ne l'ai pas. Il faut vivre avec le risque. De temps en temps, on peut tomber malade. La Ville d'Annemasse peut tomber malade. Si elle tombe malade de la fermeture de son casino, elle survivra, parce que nous avons tout-à-fait la structure pour pouvoir nous en passer si cela est nécessaire. Peut-être pas trop longtemps... nous aimons mieux vivre avec que sans, mais enfin, nous n'allons quand même pas gâcher les moments où l'on se porte bien par la perspective d'une maladie incertaine ; donc pour le moment, vous avez raison, nous pouvons tomber malades du casino, nous pouvons même tomber malade des fonds frontaliers, mais enfin, nous sommes munis de suffisamment d'antibiotiques pour pouvoir nous défendre. »

**Monsieur Dupessey :** « Je ne vais pas insister sur ce que vient de dire Monsieur le Maire. Vous avez, Monsieur Benoist, opposé deux mots : vous avez souvent utilisé le mot prudence et vous avez, à côté, dit que nous faisons peut-être preuve de trop d'optimisme. Je crois que l'on peut être à la fois optimiste et prudent -c'est le sens de la réponse du Maire. Nous sommes une ville financièrement en bonne santé, parce que, justement, nous avons été prudents dans la gestion de ses finances. Je voudrais d'ailleurs revenir sur une expression que vous utilisez souvent, et qui me gêne : vous parlez souvent de « faiblesses structurelles » du budget, à propos des fonds du casino et des fonds frontaliers. A partir du moment où nous avons la maîtrise de la structure de ce budget, ce n'est pas une faiblesse structurelle ; si nous utilisions uniquement ces fonds dans le fonctionnement, évidemment, là, notre budget aurait des faiblesses, mais justement, il n'a pas ces faiblesses-là parce que nous sommes conscients de ce que sont ces ressources. Je voudrais revenir sur une chose qui me semble tout-à-fait importante, c'est le fait que cette Ville a aujourd'hui les moyens de faire face aux enjeux de développement qui s'imposent et c'est quelque chose d'essentiel ; Jean Pélissier a fait plusieurs fois allusion à un certain nombre de gros chantiers, et nous ne pourrions pas parler de ces gros chantiers si nous n'avions pas la structure budgétaire que nous avons. C'est quelque chose d'important à affirmer. Il y a des priorités, nous ne pouvons pas tout faire en même temps, mais nous sommes en mesure de répondre aux besoins de la Ville et de ses habitants pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, aussi bien en ce qui concerne les déplacements que le logement, la culture, le sport, et toutes les activités qui font aujourd'hui l'activité d'une ville. A propos de l'économie, tout comme Monsieur le Maire l'a développé, nous pouvons nous réjouir d'être dans un bassin où l'activité économique est positive ; la Ville d'Annemasse y a son rôle, mais pas seule : c'est aussi la géographie, la présence de Genève, et si nous sommes en train de construire une agglomération franco-valdo-genevoise, c'est parce que les économies, aujourd'hui, ne se limitent pas aux frontières d'une ville, encore moins aux frontières d'un Etat, elles sont à évaluer dans le cadre d'une vision plus globale de la région. Je crois que nous avons à nous réjouir de ce développement économique, mais en étant vigilants pour qu'il ne se fasse pas toujours du même côté -qu'il se fasse aussi de ce côté-ci de la frontière, et c'est tout le travail que nous menons les uns et les autres, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. C'est aussi ce que nous menons sur l'agglomération annemassienne, car le développement économique, aujourd'hui, ne se fera pas uniquement à Annemasse : il se fera au moins sur le territoire de la 2C2A côté français, et sur le territoire de la Communauté de Communes des Voirons. Les grandes zones de développement économique que le SCOT a validé aujourd'hui sont claires : c'est, bien sûr, l'Etoile Annemasse / Genève, qui est, pour l'essentiel, sur Annemasse, mais aussi sur Ville-la-Grand et Ambilly, mais ce sont aussi les lles, le Bois d'Arve, les Bois Enclos, Borly 2, etc. Nous sommes donc bien sur une vision de territoire et du développement économique. Là, il y a un travail extrêmement important qui se fait

et des perspectives qui s'offrent pour développer l'emploi, ce qui m'amène à nouveau au budget, car qui dit développement économique, dit aussi Taxe Professionnelle ; alors, je ne reviens pas sur ce que disait Jean Pélissier sur le fait qu'une partie est enlevée systématiquement, mais quand même, aujourd'hui, le développement économique équilibré de notre territoire impose forcément la Taxe Professionnelle Unique, la TPU. C'est parce que nous irons rapidement vers une TPU sur les six communes de la 2C2A ou les douze communes du SEGH, que nous pourrions avoir cet équilibre dans notre région ; je pense que c'est une donnée importante et que chacun, là où il se trouve, avec les responsabilités qu'il a, devrait insister fortement en ce sens.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la feuille d'impôt que reçoivent les Annemassiens : il y a certes les impôts de la Ville (et la présentation qui a été faite montre qu'avec le taux d'augmentation des revalorisations des valeurs locatives situé à 1,8%, nous pouvons penser que nous sommes au niveau de l'inflation et qu'il n'est sans doute pas utile, cette année, de rajouter une augmentation supplémentaire pour les impôts de la ville), mais même si nous n'augmentons pas les impôts, les Annemassiens risquent de voir leur total augmenter, parce qu'il y a aussi les impôts de la région, du Département, la taxe sur les ordures ménagères, la TSE qui est sur l'EPF (elle n'augmente pas mais c'est tout de même une somme -nous en parlions tout-à-l'heure- qui s'ajoute) et puis les impôts de l'intercommunalité. Et là -j'ai déjà eu l'occasion de le dire en Conseil Communautaire-, il va bien falloir qu'ensemble, sur ce territoire, nous fassions des choix. A un moment donné, nous ne pourrions pas additionner, augmenter sans arrêt les impôts de l'intercommunalité sur la feuille des Annemassiens. Il y a un moment où il si l'on veut continuer à investir dans l'intercommunalité, il faut se donner les moyens de le faire en obtenant la dotation globale de fonctionnement maximum. Cette DGF maximum passe par la transformation de la Communauté de Communes en communauté d'agglomération. Ce n'est pas pour se faire plaisir, la communauté d'agglomération ; c'est simplement le moyen, aujourd'hui, d'arrêter l'inflation des impôts de l'intercommunalité pour l'ensemble de notre région et je crois que chacun aura alors à prendre ses responsabilités. Alors, c'est sûr, cela ne jouera pas cette année, mais il faut que la décision d'aller le plus vite vers la communauté d'agglomération, donc vers une DGF augmentée, se passe et que chaque commune aille au bout de ses responsabilités -j'espère que les uns et les autres, nous pourrions agir dans le même sens. Voilà ce que je souhaitais dire parce que les impôts, c'est bien sûr la Ville, mais c'est aussi les autres. »

**Monsieur Benoist** : « J'interviens à nouveau, mais c'est parce que je fais parler aussi les absents ! »

**Monsieur le Maire** : « Mais, vous êtes deux ce soir, vous avez une procuration. »

**Monsieur Benoist** : « Je ne suis pas légion, quand même, je ne voudrais pas... Alors, il y a certains points sur lesquels, effectivement, nous sommes en désaccord :

Tout d'abord -ce n'est pas un point de désaccord mais une rectification, ce n'est pas le transfert des charges, dettes de l'Etat, qui explique l'augmentation éventuelle des dépenses des collectivités territoriales. Je crois que, malheureusement, notre Etat emprunte à la ménagère allemande et aux fonds de pension américains -qui plaisent tant à Monsieur Pélissier ; il emprunte de quoi boucler son budget chaque année à partir du 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au 31 décembre... c'est ce qui se passe, c'est la réalité. Les transferts sont tout de même marginaux par rapport à cette grande masse, mais enfin, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale donc nous n'avons pas à débattre de ces grandes orientations néfastes budgétaires.

Un autre point me paraît important : sur le plan purement éthique de la gestion de l'argent public, vous repreniez, Monsieur le Maire, l'expression que j'avais employée en disant que nous étions comptables et vous dites « non, nous sommes ordonnateurs » ; je crois que là nous avons une différence formidable de philosophie ! Moi, je crois que les élus doivent être comptables et non purement ordonnateurs, c'est-à-dire qu'ils doivent se préoccuper, dans le futur, des recettes possibles.

Sur l'intervention de Monsieur Dupessey, je souligne un certain nombre de points qui seront des points de divergence : je suis sensible, comme tout citoyen, à la nécessité de créer des emplois. Je crois que nous n'avons pas ici une activité qui est suffisante. Mais, là où j'ai une nuance qui est une nuance un peu plus épaisse, c'est que je ne crois pas aux vertus du transfert de la DGF maximum parce qu'il y a quand même un paramètre qu'il ne faut pas oublier : elle se divise entre toutes les communautés d'agglomération, nous sommes bien d'accord sur ce point ? Au fur et à mesure que l'intercommunalité va progresser, il va y avoir une diminution de ce poste. Je crois que nous sommes bien d'accord sur ce point. Alors, je ne pense pas qu'à terme nous puissions imaginer que cela sera le moyen de couvrir toutes les dépenses. Sur la Taxe Professionnelle Unique, il est vrai que c'est un débat. Cela permet éventuellement de faire l'économie de la réflexion sur la nécessité du développement économique ; vous allez répondre « mais il y a le SCOT qui prévoit des zones, etc. », mais ce n'est pas suffisant parce que chaque commune -et Annemasse représente quand même, ne serait-ce que dans l'agglomération, la moitié de la 2C2A- doit se préoccuper de cette perspective du développement économique ; et c'est en cela que nous sommes peut-être un petit peu différents, ou, en tout cas, pas à la même école. Je crois que l'avenir, cela doit se construire, et la bonne santé actuelle du paysage économique, l'augmentation des frontaliers, le développement économique de

Genève, etc., tout cela n'est pas certain, rien n'est assuré pour l'avenir et il faut donc faire des efforts immédiats, c'est-à-dire territorialement immédiats. Il faut se préoccuper de développer, dans la ville d'Annemasse, des activités économiques qui rapporteront de la taxe professionnelle -qu'elle soit, ensuite, répartie différemment, c'est une autre problématique. Voilà, donc nous ne sommes évidemment pas d'accord sur les orientations futures et je pense que nous resterons dans ces marges de désaccord. »

**Monsieur le Maire :** « Merci de cette participation. Je vais donner la parole, s'il n'y a pas d'autres intervenants, à Jean Pélissier qui, en tant que rapporteur, aura aussi le mot de conclusion. »

**Monsieur Pélissier :** « Je voulais surtout répondre à Monsieur Benoist qui s'étonne et qui nous demande « où est passée la cassette ? Vous avez augmenté les impôts l'année dernière et vous avez accumulé quelque part des sous et je ne les vois pas ». La cassette à Borrel ! Ce que vous n'avez pas constaté, par contre, c'est que l'autofinancement a augmenté, en 2006, de l'équivalent -et même un peu plus- de l'augmentation du produit des contributions directes. Qu'est ce que cela veut dire ? Cela veut dire que la cassette n'existe pas. L'argent de la ville n'est pas à la caisse d'épargne, il n'est pas dans un coffre ! L'argent de la Ville, il est dans le budget et donc, l'augmentation du produit des contributions directes vous la retrouvez dans l'augmentation de l'autofinancement de l'année 2006. Quand nous parlons d'augmentation de l'autofinancement, nous parlons de l'autofinancement et des amortissements, cela veut dire que nous avons eu moins recours à l'emprunt. Et le tableau que vous avez, cette année, en page 3, montre les capacités à emprunter année après année : il était inscrit, pour 2006, une capacité d'emprunter de 8.500.000 € sans augmenter la charge de la dette et nous n'avons emprunté que 2.500.000 € parce que nous avons augmenté l'autofinancement et que nous avons financé 12 millions de travaux ou d'acquisitions -que nous avons remis dans le commerce, comme le rappelait Monsieur le Maire- par pratiquement 8 millions d'autofinancement. Nous avons peu emprunté et c'est là que nous trouvons les marges de manoeuvre. L'année dernière, nous avons mis 8.500.000 € sans augmenter la dette et cette année nous inscrivons 7.500.000 € -et nous espérons bien ne pas avoir besoin de recourir à cette somme. Par notre autofinancement, nous ferons glisser sur les années suivantes notre capacité à emprunter.

Les paroles qui m'ont le plus surpris, Monsieur Benoist, sont celles que vous avez tenues sur la Taxe Professionnelle Unique. Vous avez dit : « la TPU, c'est nul ; ce qu'il faut, c'est augmenter la Taxe Professionnelle de chacune des Villes ». C'est tout-à-fait incompatible -d'abord c'est la guerre, j'essaie d'attirer chez moi les entreprises- avec un aménagement du territoire cohérent et le SCOT, c'est cela : il nous dit que dans telle commune, vous n'aurez pas d'usines et pas d'entreprises, vous gardez des espaces verts mais vous bénéficierez des recettes de la Taxe Professionnelle qui aura été perçue dans telle autre commune qui a une zone commerciale ou une zone industrielle. C'est de l'aménagement du territoire équilibré et c'est bien cela qui est intéressant, sinon, nous aurions tous une usine, un laminoir, une usine sidérurgique, et ce serait la guerre pour la recherche de la Taxe Professionnelle -qui n'est pas une affaire en soi. Alors, pas de cassette, pas de placements à la Caisse d'Epargne, ni même sur des comptes en Suisse. Investissement. Nécessairement. C'est dans le budget de la Ville. »

Après débats et échanges relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2007, présenté par Monsieur Pélissier, Adjoint aux Finances,

#### **Le Conseil Municipal,**

DONNE acte à Monsieur le Maire de cette présentation et des différentes orientations qui seront reprises dans le Budget Primitif 2007.

### **10 | 34° tranche des Fonds Genevois – participation budgétaire à verser au Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne (S.I.V.R.A.A.)**

#### **Rapporteur : Monsieur Pélissier**

Depuis la création du Fonds de Compensation Financière du Genevois, un prélèvement était opéré sur les dotations communales, au profit du Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne. Cet établissement public bénéficiait annuellement d'une dotation Fonds Genevois qui lui était versée directement par le Conseil Général. Or, depuis 1999, les communes perçoivent la totalité des fonds, y compris les parts syndicales.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au SIVRAA une dotation calculée à partir du taux de prélèvement unique d'une valeur de 1,88 % des sommes perçues par chaque commune en 2006, soit 99.463 € ( 84.499 € en 2005 ).

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser au Syndicat Intercommunal de Voirie Rapide de l'Agglomération Annemassienne ladite dotation.

La dépense sera inscrite Budget Primitif 2007 Compte 65735 / 020.

**11 | Indemnité de gardiennage Eglise Saint André – Année 2007**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

La circulaire Préfectorale n°2007-7 du 29 Janvier 2007, précise que les taux maxima nationaux de l'indemnité de gardiennage des églises communales indiqués dans la Circulaire n°2006-12 du 13 Février 2006, ont été revalorisés de 0,49 % pour l'année 2007, à savoir :

- \* 460,83 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- \* 116,19 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Cependant, les taux maxima appliqués en Haute-Savoie sont nettement supérieurs à ceux autorisés au niveau national :

- \* 734,80 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- \* 186,00 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il convient donc en toute hypothèse de ne pas augmenter les taux pour assurer progressivement une harmonisation des taux maximum départementaux et maximum nationaux.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de maintenir l'indemnité de gardiennage à 734,80 € pour l'année 2007.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2007 compte 6282 / 020.

**12 | Taxe d'Urbanisme : demande de remise gracieuse de pénalités**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

La Trésorerie de Rumilly, chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme, a transmis à la Ville une demande de remise de pénalité de retard formulée par le gérant de la SCI Résidence Michèle (3, boulevard Europa 1 - 74160 Archamps) d'un montant de 758 €.

Vu la demande de remise de pénalités relative à la Taxe Locale d'Equipement -PC n°01205A0005,

Vu l'avis favorable et motivé du Comptable du Trésor chargé du recouvrement,

Vu le décret n°96-628 du 15 juillet 1996,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCORDE la remise gracieuse de pénalités sollicitée par la SCI Résidence Michèle.

**13 | Garanties d'emprunt à la SA HLM Halpades pour la construction de 19 logements route des Vallées**

**Rapporteur : Monsieur Pélissier**

**- Prêt PLUS**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 50 % ;

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1.220.000 € (garantie de 610.000 €) que la SA Halpades se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 19 logements situés à Annemasse " Route des Vallées ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Montant du prêt : 1.220.000,00 € (garantie de 610.000,00 €)
- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,40 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 610.000,00 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**Article 7 :** La présente délibération annule et remplace la délibération n°05.27b du 20 janvier 2005.

### **- Prêt PLUS FONCIER**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 50 % ;

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2021 du Code Civil ;

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Pélissier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

#### **DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1.045.000 € (garantie de 522.500 €) que la SA Halpades se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 19 logements situés à Annemasse " Route des Vallées ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS FONCIER consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Montant du prêt : 1.045.000,00 € (garantie de 522.500,00 €)
- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,40 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 522 500,00 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**Article 7 :** La présente délibération annule et remplace la délibération n°05-29a du 20 janvier 2005.

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES**

**14 |            Approbation d'une convention à intervenir entre la Ville et le Club d'Echecs dans le cadre des ateliers périscolaires**

**Rapporteur : Madame Méry-Hallier**

Dans le cadre des ateliers périscolaires de l'école élémentaire Marianne Cohn, le Club d'Echecs d'Annemasse propose la mise en place d'ateliers de jeux d'échecs qui s'intègrent parfaitement dans le projet périscolaire municipal.

Considérant que ce projet n'engendre aucune participation financière supplémentaire pour la Ville d'Annemasse sur l'année scolaire 2006/2007,

Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec le club d'échecs afin de fixer les modalités de son intervention,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Madame Méry-Hallier,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat susvisée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **AFFAIRES SOCIALES**

**15 |            Approbation du projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)**

**Rapporteur : Monsieur Boucher**

**Monsieur Boucher :** *« Monsieur le Maire, je vais peut-être prendre quelques minutes, malgré l'heure tardive, pour vous présenter le C.U.C.S. tel qu'il va être, j'espère, validé ce soir. Etant le successeur de Monsieur Gavard dans le domaine de la politique de la Ville, je suis dans l'obligation de faire référence au passé. Je vais donc prendre quelques minutes pour vous expliquer ce qui s'est passé ces dernières années.*

*Globalement, tel que je conçois la politique de la Ville, je crois qu'il est nécessaire de porter une attention particulière à des quartiers sociologiquement fragiles, de générer et d'accompagner des actions nécessaires à l'équilibre de ces quartiers pour le bien-être de leurs habitants. Notre travail, c'est : améliorer la vie quotidienne, réussir les aménagements faits par le dialogue et la participation, tenter de réduire les déséquilibres sociaux entre les quartiers de la ville, et ainsi favoriser l'égalité des chances. Je pense que l'objectif de ce travail de la politique de la Ville est que les habitants de ces quartiers, qui y sont souvent -si je peux dire- économiquement assignés à résidence, s'y sentent bien.*

*Notre ville a conduit plusieurs contrats sur le quartier du Perrier et ses alentours :*

- entre 1989 et 1993 : le développement social des quartiers appelé DSQ ;
- entre 1994 et 1999 : le Contrat de Ville de première génération, conduit uniquement à l'échelle de la Ville ;
- entre 2000 et 2006 : le Contrat de Ville intercommunal, avec deux niveaux d'intervention (contrat cadre intercommunal et contrats particuliers communaux).

*Ces trois contrats ont d'ailleurs été conduits par Angelo Ricci, au niveau des fonctionnaires de la Ville, et je voudrais souligner son remarquable travail et l'excellence professionnelle dont il a fait preuve dans des dossiers qui sont souvent difficiles à mener.*

Parmi les principales actions menées dans le dernier contrat de ville, pour vous donner une idée du travail qui est mené, nous pouvons citer :

Concernant le thème de la participation des habitants, il y a eu :

- des actions de sensibilisation conduites sur le quartier Léo Ferré et le quartier de Romagny, qui ont abouti à des réalisations concrètes -tout cela avec la participation active de nombreux habitants ;
- la mise en oeuvre de la Charte de la Participation ;
- la création des Conseils Consultatifs, nés au sein du Contrat de Ville et qui vont maintenant profiter à l'ensemble de la Ville.

Concernant l'accompagnement social, éducatif et culturel, je voudrais souligner :

- la création d'un centre de distribution alimentaire qui concerne l'ensemble des habitants de cette ville ;
- la création du Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (R.E.R.S) qui, lui aussi, est une association qui concerne l'ensemble des habitants de notre ville, voire plus loin dans l'agglomération ;
- le soutien intensif à la MJC SUD dans ses actions, notamment liées à l'accompagnement scolaire, au soutien aux initiatives et aux projets des jeunes et l'accueil informel des jeunes et des familles ;
- le développement de la prévention précoce par la création d'ateliers musicaux petite enfance, avec un travail en liaison avec l'Ecole de Musique et la petite enfance.

Concernant l'habitat et les logements sociaux, je voudrais mettre en évidence :

- tout le travail -qui ne se voit pas beaucoup et qui est un peu ingrat, je dois l'avouer- que conduit Bénédicte Guérinot, le Service Logement et moi-même, concernant la politique de peuplement (je n'ai pas trouvé d'autre nom à ce travail) qui est effectivement particulièrement importante, notamment dans le quartier de la Zone Urbaine Sensible et qui consiste à essayer de faire en sorte que ce quartier ne se paupérise pas trop -ce qu'il a une grande tendance à faire. C'est tout un travail d'équilibre, extrêmement précis, qui demande beaucoup d'attention et qui n'est pas très gratifiant ;
- la sécurisation des halls, des sous-sols des immeubles HLM et la sécurisation des garages souterrains : je vous rappelle que 228 garages de Léo Ferré, 56 sur le secteur Gauguin et 58 sur le secteur de Cézanne ont été sécurisés et sont maintenant gardiennés.

Concernant le tissu urbain, je cite :

- (à nouveau) la réhabilitation du secteur Léo Ferré, avec la rétrocession des espaces qui maintenant nous appartiennent et que nous allons devoir entretenir avec beaucoup d'efficacité ;
- les aménagements réalisés à Livron et à Romagny en lien avec les habitants ;
- la restructuration du Centre Commercial du Perrier et l'extension des locaux de l'ANPE (nous avons peur que l'ANPE quitte ce quartier parce qu'il y aurait eu là un déséquilibre extrêmement préjudiciable et nous avons réussi, avec les employés de l'ANPE, à faire en sorte que ce service reste sur ce quartier) ;
- l'étude globale de l'éclairage public sur l'ensemble de la ZUS, aboutissant à un schéma directeur et à la réalisation de trois premières tranches de réfection de l'éclairage sur le quartier de Livron, l'avenue du Général De Gaulle et sur le quartier de Léo Ferré -je crois qu'il y a là une réussite tout-à-fait importante de la part du secteur urbanisme parce que c'est, la nuit, tout-à-fait remarquable.

Concernant la gestion urbaine et sociale de proximité, je voudrais mettre en valeur :

- les améliorations très significatives de la présence des bailleurs sociaux sur le site (ils ont doublé leurs postes de chargés de proximité) ;
- la réalisation des travaux de proximité sur les espaces de la ZUS, décidés en concertation avec les habitants ;
- la mise en place du service de médiation, prévention et alerte éducative, qui, lui aussi, irrigue maintenant l'ensemble de la Ville.

Concernant l'amélioration des résultats scolaires, il y a eu :

- le soutien aux actions périscolaires des classes des réseaux d'éducation prioritaire ;
- la mise en oeuvre du contrat de réussite éducative ;
- la création d'une association d'aide aux devoirs par de jeunes adultes qui s'appelle Kinder Educ.

Un gros travail a été mené, ces deux dernières années, concernant la préparation du projet de rénovation urbaine qui sera à transmettre à l'ANRU -si nous désirons le transmettre, bien entendu. Nous sommes en phase de finalisation et surtout de négociations financières, et à partir de cette année, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale remplace les contrats de ville (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007) pour trois ans renouvelables après évaluation.

Vous avez reçu la présentation du CUCS. Tout comme le Contrat de Ville, c'est un projet intercommunal qui a deux niveaux d'intervention : un contrat-cadre pour les actions qui concernent les territoires et les

*compétences de la 2C2A, et un contrat particulier sur les sites sensibles répertoriés par l'Etat, sur quatre communes, c'est-à-dire Annemasse, Ambilly, Gaillard et Ville-la-Grand.*

Conformément à la Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Conformément aux orientations du Comité interministériel des Villes du 09 mars 2006,

Conformément à la Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale,

Conformément à la note en date du 02 juin 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Le Contrat Ville 2000-2006, arrivé à échéance le 31 décembre, sera remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), signé pour une durée de 3 ans renouvelable (2007, 2008, 2009) est le document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Pour ce faire et en application des textes et directives, les actions des Contrats Urbains de Cohésion Sociale s'inscrivent dans cinq thèmes :

- l'habitat et cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé (thématique développée au niveau intercommunal),
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance, le développement social, éducatif, culturel et sportif.

Afin de garder la cohérence territoriale d'intervention amorcée dans le cadre du précédent Contrat de Ville, deux niveaux d'intervention et de contractualisation sont maintenus :

- à l'échelle intercommunale : pour les actions structurelles et transversales qui relèvent d'une politique d'agglomération et qui ont pour objectif de promouvoir une politique territoriale concertée de solidarité entre les communes.
- à l'échelle communale : pour les interventions spécifiques et quotidiennes à mettre en œuvre à l'échelle des quartiers reconnus comme sensibles et classés comme prioritaires. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comprend ainsi un programme d'actions pour les communes d'Ambilly, Annemasse (comprenant le périmètre de la ZUS augmenté de la Tour des Champs Longs et de la Cité de la Promotion Familiale), Gaillard et Ville la Grand.

## **CONTENU DU PROJET :**

Le projet de CUCS est rédigé comme suit :

- Préambule (partie commune à Annemasse, Gaillard, Ville-La-Grand, Ambilly et la 2C2A) : rappel du cadre réglementaire et des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville.
- Description du projet de territoire (partie commune à Annemasse, Gaillard, Ville-La-Grand, Ambilly et la 2C2A) : comprenant les objectifs prioritaires et l'articulation entre l'échelon communal et intercommunal.
- Le C.U.C.S. de la Ville d'Annemasse comprenant un exposé des motifs et pour chaque thème les constats principaux, les objectifs et le programme d'actions. Cette même architecture est retenue pour :
  - la 2C2A
  - la Ville d'Ambilly
  - la Ville de Gaillard
  - la Ville de Ville la Grand

- Modalités de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des contrats (partie commune à Annemasse, Gaillard, Ville-La-Grand, Ambilly et la 2C2A).
- Modalités financières (partie commune à Annemasse, Gaillard, Ville-La-Grand, Ambilly et la 2C2A) : engagement de l'ETAT.
- Les annexes (partie commune à Annemasse, Gaillard, Ville-La-Grand, Ambilly et la 2C2A). L'ensemble des annexes sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal : tableaux récapitulatifs par contrat, indicateurs d'évaluation par thématique et informations complémentaires.

### **LE C.U.C.S. D'ANNEMASSE :**

Pour la ville d'Annemasse, les constats principaux, les objectifs et le programme d'actions s'inscrivent dans quatre thématiques ( la thématique « santé » étant traitée au niveau intercommunal ) :

- Habitat et cadre de vie

*Il s'agit de la maîtrise du peuplement, du programme ANRU et de la gestion urbaine et sociale de proximité qui est à renouveler -puisque c'est un contrat entre 2003 et 2006.*

- Accès à l'emploi et développement économique

*Il s'agit du soutien à Trait d'Union, de la charte et du carrefour de la diversité, de la mission emploi quartier (une personne de l'ANPE a pour travail particulier de suivre les jeunes en demande d'emploi sur la ZUS).*

- Réussite éducative

*Il s'agit du contrat éducatif du REP -si l'Education Nationale perpétue ce type de contrats dans les zones difficiles- et du programme de réussite éducative qui est hors temps scolaire.*

- Citoyenneté, prévention de la délinquance, développement social, éducatif, culturel et sportif.

*Il s'agit de la mise en oeuvre de la Charte de la Participation et des Conseils Consultatifs, du développement d'actions collectives, notamment sur les encombrants dans les quartiers -nous sommes en phase de réflexion pour essayer d'avoir des actions intéressantes concernant ces encombrants qui sont un vrai problème. En matière de prévention au quotidien, c'est la surveillance des garages souterrains avec une convention à renouveler ; le service des médiateurs de nuit et les réunions de sécurité que je co-préside avec André Becquet ; la création d'une Maison Sociale et de postes d'assistantes sociales, l'aide alimentaire aux familles, le plan communal pour la jeunesse, l'intervention des éducateurs de prévention, le soutien aux structures associatives (notamment la MJC Sud par ses animations décentralisées, ses actions de lutte contre les discriminations, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des initiatives des jeunes) ; la CLCV (association de locataires), etc.*

Il s'articule également avec les contrats et projets suivants :

- Projet de rénovation urbain de la ZUS (A.N.R.U.)
- Programme de Réussite Educative, financé par l'Etat (hors CUCS à hauteur de 110 000 €)
- Charte de la diversité
- Charte de la participation
- Plan Communal pour la Jeunesse

Le coût annuel du C.U.C.S., en fonctionnement, pour la ville d'Annemasse et ses partenaires est estimé à 1.058.284 €.

*Monsieur le Maire, à ce moment de la présentation, je suis un peu déconfit parce que j'aurais bien aimé que financièrement nous soyons dans des conditions un peu plus sûres -c'est un avis personnel qui n'engage que moi. J'ai trouvé qu'en 2006, il y avait un sacré manque d'anticipation de l'Etat concernant l'évaluation et la mise en place de ces CUCS, et cette année, il y a une précipitation tout-à-fait affirmée de l'Etat. Je ne sais pas s'il y a des contingences électorales qui font que nous sommes dans cette situation-là... en tout cas, Monsieur le Maire, on vous presse de signer. Donc, le montage sur le fond est fait, les engagements de l'Etat viennent de nous arriver : ils sont de 150.000 € pour l'agglomération, uniquement pour des dépenses*

de fonctionnement. Il y a des crédits spécifiques de 58.230 € -l'enveloppe départementale- qui peuvent être sollicités pour financer des actions d'intégration et de lutte contre les discriminations -ce sont des actions portées par la MJC SUD ; la possibilité de mettre en place 15 postes d'adultes relais sur le département et une aide qui a déjà été notifiée de 110.017 € pour le programme de réussite éducative.

Au niveau de l'agglomération, il y a une enveloppe de 50.000 € réservée pour la création d'un atelier Santé Ville. Mais cette précipitation fait que les autres financeurs importants de ces contrats que sont la Région et le Département, n'ont pas été en mesure de prendre des engagements pour l'instant. Nous nous trouvons donc dans une situation où nous sommes appelés à co-signer avec l'Etat ce contrat, je vous invite à le faire, bien entendu, parce que les actions sont particulièrement importantes et il faut les mener. »

## **L'ENGAGEMENT DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS :**

A ce jour, seul l'Etat a fait connaître ses engagements financiers (cf. Chapitre « Les modalités financières » p.29).

Le Conseil Régional s'est engagé, dans le cadre d'un protocole d'accord Etat / Région, à poursuivre les mêmes objectifs de solidarité, mais autour des cinq axes suivants :

- poursuivre l'effort de formation pour tous,
- favoriser un meilleur accès à l'emploi,
- lutter contre les discriminations,
- cultiver le vivre ensemble,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Conseil Général de la Haute-Savoie a été sollicité officiellement par l'Etat le 8 janvier 2007. Sa décision n'est pas encore connue.

Par conséquent, ces deux collectivités ne sont pas en mesure de nous communiquer :

- une base contractuelle de leur implication dans le CUCS,
- un engagement financier.

Dès que les « négociations » auront abouti avec ces deux collectivités, des avenants au CUCS seront proposés au Conseil Municipal.

Considérant que la commune d'Annemasse s'inscrit dans les orientations de l'Etat concernant le développement social et urbain,

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie, Monsieur Boucher. C'est un dossier très complexe. Pour essayer de synthétiser un petit peu, je voudrais simplement dire que c'est à tout ce quadrillage de terrain que nous devons une certaine paix sociale dans notre territoire. Il s'agit de l'aide que nous pouvons apporter aux gens sur le plan de leur détresse financière, de l'aide que nous pouvons apporter aux gens dans leurs difficultés éducatives, d'un certain nombre d'éléments que nous pouvons mettre au compte d'une amélioration de la sécurité dans les quartiers et enfin, il s'agit, je crois, d'éléments plus généraux puisque vous voyez que l'on touche à l'éducation, à la santé et à toute une série de choses qui n'entraient pas, il y a quelque temps en arrière encore, dans la sphère publique. Alors, est-ce que nous faisons trop ? Cela m'est parfois dit. Moi, personnellement, je ne le pense pas et je crois que la majorité que je représente ici, et peut-être aussi les minorités, ne pensent pas que nous fassions trop. En tout cas, je crois que c'est la conséquence, la contrepartie d'une société très inégalitaire et un peu dangereuse, sur laquelle nous nous efforçons de faire des efforts de cohérence, de maintien et de respect des gens dans la dignité qui est la leur, soit personnelle, soit dans le cadre de l'éducation de leur enfants. Monsieur Boucher vous a dit que l'Etat, pour des raisons peut-être conjoncturelles, était très pressé, cette année, de signer ce contrat.

L'Etat est prêt, nous sommes prêts. La Région -je parle sous le contrôle de Monsieur Vioud, Conseiller Régional- va être prête puisqu'elle a pris ses décisions en termes de financement (je n'ai pas eu le temps, Monsieur Boucher, de vous faire passer l'information parce qu'elle m'a été donnée de toute dernière seconde par Monsieur le Sous-Préfet) : en accord avec la Région, Monsieur le Sous-Préfet pense que la Région fera partie des signataires du contrat initial vers le 15 mars. Il est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, nous ne connaissons pas, à l'euro près, sa participation, mais d'ici là, nous la connaissons et je pense qu'il y aura une signature en triplette : l'Etat, la Région et la Collectivité locale, qui, je vous le rappelle, est engagée sur cinq contrats : un contrat intercommunal porté par la 2C2A, et quatre contrats communaux sur les communes d'Ambilly, Gaillard, Ville-la-Grand et Annemasse. Quant au Département, effectivement, il ne sera pas prêt pour le 15 mars et nous allons passer son apport sous forme d'avenant qui viendra dans le courant de l'année. Aujourd'hui, je vous demande de prendre acte des apports de l'Etat, d'engager nos

propres apports dans le cadre du budget et de vous préparer à obtenir, avant le 15 mars, la participation exacte de la Région, et après le 15 mars, celle du Département. »

**Monsieur Benoist :** « Avant de passer aux commentaires et aux avis, j'ai des questions techniques : nous parlons de contrat et dans un contrat, il y a toujours deux parties, or, il faut attendre la fin des explications pour savoir qu'il y a l'Etat, la Région, le Département, et qu'il y a des contrats avec la 2C2A, etc. Est-ce que vous pouvez préciser le cadre contractuel ? Voilà ma première question. Ma deuxième question se rapporte au bilan des actions passées, est-ce que l'on a une idée de l'efficacité de ces actions ? Je crois qu'il faut quand même poser cette question. »

**Monsieur le Maire :** « Je vais essayer de répondre, mais je pense que Monsieur Boucher vous a déjà largement répondu sur l'efficacité, sur le terrain, d'un certain nombre d'actions. Il est remonté à Monsieur Gavard, au DSQ, au Contrat de Ville, etc., et je dois dire que de Monsieur Gavard à Monsieur Boucher, il y a eu une remarquable succession d'Elus convaincus, qui ont fait ce travail avec beaucoup de coeur.

Le cadre du contrat, Monsieur Benoist, il est simple : vous avez un ministère qui porte des noms différents selon les périodes, mais qui est, aujourd'hui -pour faire court- le Ministère Borloo. Ce ministère dispense deux sortes de crédits dans deux grandes enveloppes juxtaposées : une première enveloppe, qui est la rénovation urbaine, c'est-à-dire tous les crédits qui touchent à la destruction des quartiers vétustes et à leur reconstruction (les crédits de l'ANRU : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain). L'autre partie, qui est regroupée dans ces crédits sociaux, c'est ce qui vient de vous être exposé, c'est-à-dire une politique qui, pour toutes les collectivités qui le souhaitent (parce qu'elles ne le souhaitent pas toutes), fait l'objet d'actions détaillées co-financées par l'Etat, par la Région, par le Département, par la collectivité locale, et qui donne lieu, avec des associations et des partenaires extérieurs, à la mise en place d'actions qui sont soit annuelles, soit pluriannuelles, évaluées en aval et dont le cahier des charges est défini en amont. Il y a, effectivement, une lecture du résultat qui est automatique, tous les ans, et que Michel Boucher peut vous exposer dans une prochaine séance d'une manière plus concrète si vous le voulez (nous avons dépensé tant, nous avons obtenu tel résultat dans tel domaine, etc.). Il y a bel et bien une évaluation.

Sur ce qui concerne, maintenant, l'aspect intercommunal, il a été constaté, depuis un certain temps, que les problèmes n'étaient pas très différents selon qu'on était à Annemasse, à Gaillard, ou ailleurs, et que simplement, nous étions probablement partis les premiers parce que nos problèmes urbains étaient plus ardues ; ceux de Gaillard sont venus derrière, puis sont venus Ville-la-Grand et Ambilly. Ne sont pas encore venus Etrembières et Vétraz-Monthoux. Est-ce que cela veut dire qu'ils n'ont pas de problèmes du tout ? Non, ils en ont. Et comme nous faisons, tous les six ensemble, un contrat intercommunal, c'est dans ce cadre que les deux plus petites communes trouvent leur part de cette action sociale diversifiée.

Je vous précise aussi, qu'il existe, au niveau de la 2C2A, un service avec un fonctionnaire à sa tête qui s'appelle Sébastien Denjean et qui est chargé de la coordination des différents contrats communaux et du contrat intercommunal ; c'est-à-dire qu'au fond, ce que Monsieur Boucher vous a évoqué ce soir, c'est le contrat communal d'Annemasse qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste intercommunal et c'est cet ensemble plus vaste qui va faire l'objet d'une co-signature avec Monsieur le Préfet et Monsieur Jean-Jacques Queyranne. Est-ce clair ? »

**Monsieur Benoist :** « Je ne voudrais surtout pas couper la parole à Monsieur Boucher qui la demandait. J'ai une dernière question : à la lecture de ce document, nous apprenons que c'est autour d'un million d'euros d'engagement mais je ne sais pas qui va supporter quoi... »

**Monsieur le Maire :** « La commune. »

**Monsieur Benoist :** « Un million pour la commune ? »

**Monsieur Boucher :** « Non. »

**Monsieur Benoist :** « Alors, pouvez-vous refaire le point sur les engagements ? Comment allons-nous dépenser ces montants ? Comment cela va être inscrit dans les budgets ? »

**Monsieur Boucher :** « Je voulais répondre, dans un premier temps, sur l'évaluation : il y a un document d'évaluation du Contrat de Ville 2000-2006 qui a été produit et qui peut, bien entendu, vous être remis. Il est très élogieux pour la partie annemassienne du contrat. L'évaluation est faite par un bureau d'études. Monsieur Benoist est très content que l'on fasse travailler des bureaux d'études... »

**Monsieur Pélissier :** « Ce sont des experts-comptables ou des avocats ? »

**Monsieur Boucher :** « Nous ne nous sommes pas, bien sûr, auto-évalués, mais ce qui est important de voir, et il est vrai que cela peut paraître un peu trop global, c'est que la ZUS d'Annemasse correspond, en population, à Ville-la-Grand, avec 70% de logements sociaux. C'est cela la situation. Avec un parc ancien, des loyers très peu chers et une population qui est, pour partie, paupérisée. Malgré cette situation qui est sociologiquement extrêmement délicate et compliquée, nous avons un quartier qui, physiquement, s'est amélioré d'année en année. Il fait même loup dans la Ville puisque je me fais souvent alpaguer, « brancher », comme quoi nous porterions trop d'attention à ce quartier. Je voudrais dire que nous pouvons y apporter beaucoup d'attention parce que nous y avons une grande partie des espaces, donc il est facile, pour la Ville, de travailler dans ce quartier. Physiquement, c'est un quartier qui s'améliore, que ce soit les espaces publics, les espaces bâtis, etc. Il y a un travail important qui est fait par les bailleurs et puis un relatif respect de la population puisque les aires de jeux qui ont été construites, les sites multisports construits sont extrêmement utilisés et sont très peu dégradés. Je vous appelle aussi à cette réflexion-là. Concernant la sécurité, il y a des hauts et des bas. Je peux juste vous dire, parce que c'est le commissariat qui nous en a fait part, qu'il y a moins de 10% des faits délictueux de l'agglomération qui sont commis sur la zone urbaine sensible, c'est-à-dire que nous ne sommes pas plus en insécurité dans cette zone-là qu'ailleurs -après, je ne sais pas si, ailleurs, ils sont commis par des gens qui habitent la ZUS, je n'en sais rien. En tout cas, la réciproque est vraie : les actes commis dans la ZUS ne sont pas forcément commis par des gens et des jeunes qui y habitent. D'un point de vue sécurité, je crois que nous sommes, avec beaucoup de vigilance, arrivés à une situation d'équilibre assez intéressante -cela peut se déséquilibrer. D'un point de vue éducatif, les résultats scolaires sont toujours en décalage par rapport à la moyenne nationale, mais ils sont supérieurs à la moyenne nationale des Zones d'Education Prioritaire, c'est-à-dire que nous avons, au sein des écoles et du Collège Michel Servet, des résultats qui sont entre la moyenne des ZEP et la moyenne nationale, avec une tendance à se rapprocher plutôt du bon côté. Voilà, c'est tout un ensemble d'entrées qui sont intéressantes à voir ; après, je ne suis jamais vraiment satisfait de la situation. Concernant la paupérisation des gens, le Contrat de Ville n'y peut rien... »

**Monsieur le Maire :** « Non, mais l'humain n'est pas une science exacte... »

**Monsieur Boucher :** « Des gens précaires et en difficultés financières, il y en a de plus en plus, y compris dans notre département, et ils se retrouvent très souvent dans ces quartiers-là. Il y a une certaine logique là-dedans et plus la situation financière individuelle des familles sera meilleure, plus leur situation éducative sera meilleure ; il y a beaucoup de gens qui ont « la tête dans le guidon », si je peux dire, et qui n'arrivent pas à se projeter ni pour eux, ni pour leurs enfants. C'est aussi avec tout cela qu'il faut faire et ce n'est pas en voie d'amélioration. »

**Monsieur le Maire :** « Si je disais, tout-à-l'heure, « est-ce que nous faisons trop ? », c'est parce qu'une personne m'a posé la question par écrit ce matin -comme j'en reçois tous les jours- et c'était une personne qui pensait que l'action sociale à Annemasse était excessive. Nous pouvons toujours penser cela. D'abord, je dirais que les crédits que nous allouent l'Etat, la Région et le Département semblent montrer, quand même, que c'est une opinion très particulière puisque toutes les autorités légalement constituées se coalisent pour faire cette action, ce n'est donc pas quelque chose qui dérive de notre fantaisie locale et je précise que des C.U.C.S., il n'y en a pas qu'à Annemasse. Je crois qu'il y a surtout une confusion : la personne en question me parlait d'un certain nombre de jeunes, dont elle constate le désœuvrement, qui se promènent avec des chiens, boivent de la bière, dérangent les passants et elle en tirait des conclusions très négatives sur l'ensemble de la jeunesse ; il y a souvent un amalgame fait : qui dit jeunesse, dit quartier où il y a beaucoup de jeunesse, et quartiers difficiles et on en arrive à des assimilations un tout petit peu dangereuses, pour ne pas dire plus. En fait, il faut aussi regarder tout ce que cette action sociale et éducative a apporté à des gens qui s'en sont sortis et j'espère que l'on pourra nous montrer très concrètement, au niveau du Perrier et d'autres quartiers, que des actions individualisées sur des jeunes, les ont amenés à se trouver un métier et à se stabiliser dans la vie. C'est cela qui compte. Sur les imputations budgétaires, je vais donner la parole à Angelo Ricci qui est le connaisseur n°1 de ce contrat et ensuite nous passerons au vote. »

**Monsieur Ricci :** « La politique de la Ville est une ingénierie administrative qui est un tout petit peu complexe. Il faut d'abord bien comprendre comment cela marche, c'est-à-dire que chaque maître d'ouvrage qui envisage des actions, chaque année, inscrit sur son propre budget la totalité de la dépense et ensuite, fait des demandes de subvention auprès des différents co-financeurs : l'Etat, la Région ou le Département. C'est en fonction de l'annualité budgétaire, ce qui veut dire qu'il y a une estimation globale des dépenses qui est faite -c'est celle que vous avez dans votre document et qui est évaluée à environ 1 million d'euros par an, mais ce million d'euros représente la globalité des dépenses effectuées par l'ensemble des maîtres d'ouvrage associés à ce contrat : la Ville d'Annemasse, la MJC Sud, les bailleurs sociaux, etc. Grosso modo, nous pouvons dire que les dépenses de la Ville d'Annemasse, pour ce contrat, sont de l'ordre de 700.000 - 800.000 euros par an. Qu'y a-t-il dedans ? Je vous donne simplement quelques indications : les

*frais de salaires et charges de l'équipe qui s'occupe de la conduite opérationnelle du contrat (au moins trois postes), la mise en place du service de prévention, médiation et alerte éducative (quatre postes de médiateurs et un poste de coordinateur), un poste spécialisé d'assistante sociale, le fonctionnement des espaces de proximité, le soutien aux associations par des subventions ponctuelles, les travaux d'aménagement réalisés en concertation avec les habitants -chaque année, c'est une somme qui avoisine les 50.000 euros par an, etc., la surveillance des garages souterrains dans laquelle la Ville met chaque année une participation et les crédits du Réseau d'Education Prioritaire qui sont estimés, de mémoire, à 40.000 euros par an. Je ne vous donne pas tout le détail, mais je peux vous communiquer, éventuellement, le tableau... »*

**Monsieur le Maire :** « Ce tableau est à la disposition de chacun des conseillers ; nous n'allons pas vous envoyer du papier par plaisir, mais si vous souhaitez avoir ce tableau, il suffit d'en parler à Monsieur Ricci. J'en profite pour dire que la boîte qui se trouve là-bas, derrière Monsieur Poussier, est la boîte du courrier des différents conseillers ; n'oubliez pas de relever votre casier parce que, souvent, on s'aperçoit que tout le monde ne passe pas prendre le courrier qui lui est destiné. »

**Monsieur le Maire appelle au vote.**

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale ci-annexé pour la période 2007-2009 sous réserve de l'engagement financier du Conseil Général et du Conseil Régional ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Annemasse et les parties communes afférentes, avec la réserve liée à l'engagement financier du Conseil Général et du Conseil Régional ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention des subventions liées aux actions éligibles ;

PREND ACTE que les annexes seront présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les négociations, notamment avec le Conseil Général et le Conseil Régional, en vue de présenter des avenants au présent contrat.

**AFFAIRES CULTURELLES**

**16 | Festival du Livre Jeunesse 2007 – demande de subventions**

**Rapporteur : Monsieur Dupessey**

La Bibliothèque Municipale envisage, dans le cadre du Festival du Livre Jeunesse 2007 sur le thème « d'où je viens », un travail autour du livre, avec une quinzaine de partenaires répartis sur l'agglomération. Cette action doit se dérouler sur plusieurs semaines et déboucher sur une exposition « Totem » et éventuellement sur la création d'un livre.

Cette action fait partie des animations prévues dans le Festival du Livre et son financement figure, à ce titre, dans les demandes formulées au Budget Primitif 2007.

C'est un projet d'envergure et partenarial qui concerne un large territoire et comprend des actions « normales » dont le financement incombe à la Ville et d'autres actions dont la mise en oeuvre dépend de l'octroi de subventions par le SIMBAL et la 2C2A.

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé de Monsieur Dupessey,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du SIMBAL et de la 2C2A pour le financement de ce projet.

**\* Décision du Conseil Général - Politique d'abattement sur les bases de la taxe d'habitation - Motion**

**Monsieur le Maire :** « Je mets aux voix cette demande pour faire remarquer au Conseil Général de la Haute-Savoie, sans entrer dans sa légitimité de leveur de taxe, que la mesure qu'il vient de prendre, c'est-à-dire de s'en tenir aux minima obligatoires prévus par la loi et de ne plus appliquer les abattements communaux en fonction des charges de famille qu'il respectait les années précédentes, va pénaliser, au bénéfice des finances départementales, les familles les plus pauvres. Nous voudrions lui faire remarquer, comme l'ont fait d'autres communes, que cette mesure est évidemment peu conforme aux efforts sociaux que nous prodiguons à partir des budgets municipaux. »

Vu la délibération en date du 25 septembre 2006 par laquelle le Conseil Général de la Haute-Savoie a décidé, pour le calcul de la taxe d'habitation 2007, de ne plus appliquer les abattements communaux et de s'en tenir aux minima obligatoires prévus par la loi,

Compte tenu de l'effet direct que l'augmentation de la part départementale de la taxe d'habitation aura sur le montant global que devront payer les contribuables et notamment les ménages les plus modestes,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ADOPTE la motion annexée à la présente,  
DEMANDE au Conseil Général de surseoir à l'application de la décision susvisée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Monsieur le Maire,**

**Le Secrétaire de séance,**